



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

**Programme Local de l'Habitat (PLH)
– Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) –
Subventions aux particuliers**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune nouvelle de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2 500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2 150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
4 - Autonomie de la personne			
Revenus « très modestes »	5 %	Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 500 €		+ 500 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1 000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

.../...

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3 400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2 350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1 300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
6 – RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
7 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2 600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1 000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2 000 €		+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. L'ancienneté de la vacance du logement sera justifiée à partir du fichier des locaux vacants transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans ce cadre, les personnes dont le nom figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 4 696,00 € (subventions commune de Vire Normandie) et 1 500,00 € (subvention du périmètre « centre-ville ») pour un montant total de travaux de 129 288,21 € TTC, concernant 4 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Suivant l'avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal de Vire Normandie est invité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total de 4 696,00 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- à dire que la dépense d'un montant total de 1 500,00 € sera imputée à l'état principal de la commune déléguée de Vire.

ARRÊTÉ que

Adopté à l'unanimité le 05 DEC. 2016

Arrêté en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

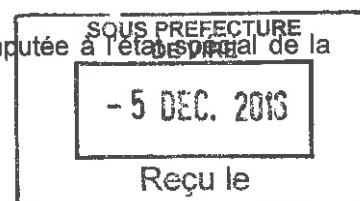
A VIRE le 06 DEC. 2016

Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER



Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

Demandeur	Adresse du logement	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de réception des factures
BRUNET Claudine	12, résidence des Acres Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	11 691,21 €	500 €	-	2016
DUBOURG Déborah	4, rue de Cauville Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	11 702 €	500 €	-	24/10/2016
GAILLARD Guy	10, rue André Halbout Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PB	Travaux de réhabilitation (logement dégradé) et d'économie d'énergie	25 996 €	1 046 €	1 000 €	17/10/2016
LEMAUVIEL Nicolas	14, rue Emile Chesnel Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux de réhabilitation (logement très dégradé) et d'économie d'énergie	79 899	2 650 €	500 €	19/10/2016
Total		4			129 288,21 €	4 696 €	1 500 €	

(*) PO : Propriétaire occupant / PB : Propriétaire bailleur



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 138
Nombre de membres présents : 81
Quorum (69) : Atteint
Nombre de membres excusés : 18
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11
Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.
Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romah COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUOREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMIEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			

Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Françoise BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINGENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

**Arrêt de la procédure d'élaboration
d'un Plan Partenarial de Gestion de
la Demande de Logement Social et
d'Information des Demandeurs**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Le Maire informe que l'administré a le droit de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Avec son article 97, la loi ALUR prévoit que tout EPCI doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire doit élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

C'est ainsi, que, par délibération du 9 juillet 2015, la communauté de Communes de Vire s'était engagée à réaliser un tel plan, étant entendu que l'élaboration devait se faire conjointement avec les communes membres de l'EPCI, en leur demandant ensuite officiellement leur avis sur le projet de plan arrêté.

Suite à la création de la commune nouvelle de Vire Normandie, de nouvelles questions se sont posées, et notamment celle de savoir si, comme pour l'ensemble des biens, droits et obligations, la commune nouvelle devait hériter de cette prérogative en matière d'élaboration d'un tel plan.

Suite à la consultation officielle des services de l'Etat, il a été confirmé que l'article L. 441-2-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoit que le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs est obligatoirement élaboré par les EPCI dotés d'un PLH approuvé (notion de compétence exclusive des EPCI à fiscalité propre pour élaborer un tel plan).

En conséquence, et dans le cas d'un plan en cours d'élaboration, l'obligation prévue à l'article L. 441-2-8 du CCH qui s'impose aux EPCI dotés d'un PLH approuvé ne pèse plus sur la commune nouvelle du fait même de son nouveau statut. Par ailleurs, la procédure d'élaboration du plan se heurterait rapidement à une impossibilité juridique de procédure, dès lors que plus aucune commune membre ne pourra y être associée ni émettre d'avis sur le plan.

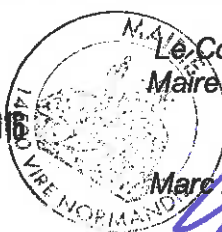
Dans ce contexte, et suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme et Habitat », et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- De mettre un terme aux travaux d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent arrêté
a été enregistré en préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE
Marc ANDREU SABATER
Reçu le
- 5 DEC. 2016
PREFECTURE DE VIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (59) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonscelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RUN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Trutteneur-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAYOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MANCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

**Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) –
Habilitation du Maire à solliciter une
subvention pour prolonger
l'opération**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°14 du 28 mars 2013, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de Vire avait confirmé sa volonté de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), action découlant de la mise en œuvre du Programme local de l'habitat de Vire.

Cette volonté s'était traduite le 31 mai 2014 par la signature d'une convention avec l'ANAH, poursuivant les objectifs suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Résorber les situations de logements indignes
- Agir sur le parc dégradé et très dégradé
- Adapter le parc de logement au vieillissement et au handicap
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Lutter contre la vacance
- Améliorer le parc de la reconstruction, souvent en copropriété
- Repérer des copropriétés en difficulté
- Requalifier les installations d'assainissement autonome des logements faisant l'objet de travaux d'amélioration au titre de la présente OPAH
- Créer à l'échelle de la Communauté de Communes un réseau d'acteurs impliqué dans le repérage des ménages en difficulté dans leur logement.

L'objectif quantitatif visé par l'OPAH de la Communauté de Communes de Vire était l'amélioration, sur 3 ans, de juin 2014 à mai 2017, de 265 logements dont 190 logements de propriétaires occupants et 75 logements de propriétaires bailleurs. A titre d'information, les budgets prévisionnels (sur 3 ans) arrêtés par chacun des partenaires pour cette opération était de :

- Anah : 2 026 700,00 €
- Etat (au titre du programme Habiter Mieux) : 575 000,00 €
- Communauté de Communes de Vire : 341 325,00 €

De son côté, la Ville de Vire avait également programmé un abondement de l'opération à hauteur de 182 500 € sur 3 ans.

Globalement, la procédure d'OPAH se situe dans une logique d'assistance des ménages, en vue de les aider à porter des projets de requalification, ou d'amélioration. En subventionnant sous certaines conditions la remise en état de logements, l'OPAH met en place un dispositif technique, administratif et financier qui permet la résorption de situations de précarité énergétique et de logement indigne, mais aussi le maintien de la mixité sociale au sein du parc privé ou la remise sur le marché de logements aujourd'hui vacants. Elle vise également à permettre aux ménages âgés et/ou handicapés de mieux vivre à domicile, et plus longtemps, dans une logique d'adaptation du logement à son occupant.

Après plus de 2 ans de mise en œuvre, cette opération est un succès. En effet, au 1er juin 2016, 124 dossiers avaient été déposés, dont 46 pour les propriétaires bailleurs, et 78 pour les propriétaires occupants.

.../...

La Communauté de Communes de Vire, puis Vire Normandie, a mandaté 130 519,00 € sur les 207 000 € initialement programmés pour les deux premières années de l'OPAH. De son côté, la commune de Vire, devenu commune déléguée, a mandaté 77 000 € sur les 113 000 € prévus sur 2 ans.

Ces résultats positifs ont ainsi conduit la collectivité à s'interroger sur une nécessaire prolongation du dispositif. Interrogée, l'ANAH a validé le principe d'une étude de cette prolongation, étant entendu que celle-ci resterait soumise à l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH).

Dans ce contexte, selon l'avis de la commission d'urbanisme et habitat, il est proposé d'acter le principe d'une prolongation de 2 ans de l'opération, avec les objectifs prévisionnels suivants :

- + 92 logements de propriétaires occupants à réhabiliter sur 2 ans (juin 2017-mai 2019),
- + 43 logements de propriétaires bailleurs à réhabiliter sur 2 ans (juin 2017 – mai 2019)

Soit un budget maximum mobilisable en investissement estimé à 388 384,46 € sur la période juin 2017 – mai 2019, dont 125 000 € d'aides complémentaires « centre-ville de Vire ».

Une fois validés par la CLAH, ces nouveaux objectifs devront faire l'objet de la signature d'un avenant à la convention d'OPAH de Vire signée le 31 mai 2014.

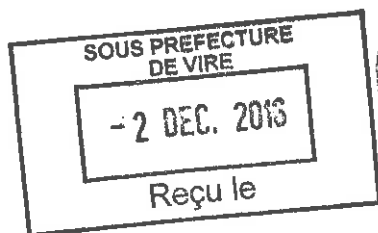
Ensuite, une équipe devra être recrutée pour assurer la continuité du suivi-animation de l'opération étant entendu que les coûts d'ingénierie et de fonctionnement seront, pour une part fixe, pris en charge à hauteur de 35 % par l'ANAH, et, pour une part variable, pris en charge selon le nombre de logements aidés, sous la forme de primes à l'ingénierie versées par l'ANAH.

Au vu de l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la Commission « Urbanisme et Habitat » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer notre volonté de prolonger l'OPAH de Vire pour deux années supplémentaires, de juin 2017 à mai 2019,
- d'habiliter M. le Maire ou son représentant à faire toutes diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier (notamment l'ANAH), visant à faciliter la mise en place de cette démarche, et le cas échéant, à signer toutes les conventions et documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 02 DEC. 2016

publié-notifié le : 02 DEC. 2016

A VIRE le : 02 DEC. 2016

Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de CAEN
à un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (68) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convouqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romaln COMPERE			☒	
Monsieur Benoit DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON				
Monsieur Alain REVET	☒		☒	
Monsieur Benoit ROUX				
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Marline ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoit DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE			☒	
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :**Urbanisme/Habitat**

**Programme Local de l'Habitat (PLH)
– Action n°20 : « Favoriser un habitat
durable dans le parc social public et
communal » -
Demande de subvention de
Calvados Habitat (Résidence Henri
SCHUH)**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de Communauté du 4 mars 2013, définit la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

Ce programme vise notamment la promotion d'un habitat durable sur le territoire intercommunal. Pour satisfaire cette ambition, les organismes de logement social sont encouragés à rénover leur parc de logements. Pour les aider, Vire Normandie met en place, au travers de son action n°20, une prime énergétique pour les travaux de rénovation réalisés sur le parc de logement public et communal.

L'objectif est de permettre la rénovation thermique de 50 logements sur 6 ans.

Dans le cadre de son programme d'investissement 2016, Calvados Habitat a engagé la rénovation énergétique de 10 logements individuels situés au sein d'un petit immeuble collectif au 22 rue Henri SCHUH.

Voici les caractéristiques de ce projet :

- Travaux thermique et énergétique : isolation par l'extérieur, remplacement de menuiseries extérieures, réfection complète de la toiture... ;
- Enveloppe prévue de 256 000 € HT pour le projet, dont 213 000 € de travaux ;
- Fin de chantier prévu en décembre 2016.

Cette opération s'inscrit ainsi totalement dans les objectifs du PLH visant à encourager les bailleurs à engager des travaux de rénovation énergétique de leurs logements.

Au vu des règles de l'obtention d'un fonds de concours au titre de l'action n°20, fixées à l'article 2-3 du règlement d'attribution de cette aide approuvé par délibération n°6 du 25 septembre 2014, il apparaît que l'ensemble des conditions sont respectées, à savoir :

- le bien immobilier est situé en cœur de ville et fait l'objet de travaux de rénovation énergétique aux caractéristiques techniques et performances éligibles selon l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux travaux d'amélioration de la performance énergétique,
- les travaux réalisés concernent au moins deux des catégories suivantes (1, 2 et 3) :
 1. Isolation de la toiture ;
 2. Isolation des murs donnant sur l'extérieur ;
 3. Remplacement des fenêtres et des portes fenêtres donnant sur l'extérieur et remplacement éventuel des portes donnant sur l'extérieur ;
 4. Installation ou remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une production d'eau chaude sanitaire ;
 5. Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable ;
 6. Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

.../...

Les travaux de réhabilitation sont composés en 6 lots :

- Lot 0 : Désamiantage : 4327,18 € TTC ;
- Lot 1 : Traitement des façades : 40 772,76 € TTC ;
- Lot 2 : Toiture et charpente : 63 480,34 € TTC ;
- Lot 3 : Menuiserie extérieure et intérieure - Isolation : 62 727,54 € TTC ;
- Lot 4 : VMC - Plomberie : 23 941,67 € TTC ;
- Lot 5 : Electricité : 5 852,00 € TTC.

Etant précisé que ce dispositif d'accompagnement par Vire Normandie est inscrit au budget BP2016 - section investissement du compte 20418,

Vu l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de Vire, par délibération n°1 du Conseil de Communauté du 4 mars 2013, et notamment son action n°20 : favoriser un habitat durable dans le parc social public et communal,

Vu l'approbation du règlement de mise en œuvre de l'action n°20 susnommée, par délibération n°6 du Conseil de Communauté du 25 septembre 2014,

Vu la présentation des courriers des 16 janvier et 11 octobre 2016 sollicitant l'octroi de l'aide municipale de 2 000 € par logement au titre de l'action n°20 du PLH, avec production d'un plan de financement, descriptif général des travaux, actes d'engagement et convention APL,

Considérant que le projet de travaux s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat, pour les motifs exposés ci-dessus,

Selon l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Habitat » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider l'attribution d'une aide de 20 000 € à Calvados Habitat, pour son projet de travaux de rénovation de 10 logements situés 22 rue Henri SCHUH, au titre de l'action n°20 du PLH, dont le plan de financement est annexé à la présente.
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'attribution de cette aide à Calvados Habitat.

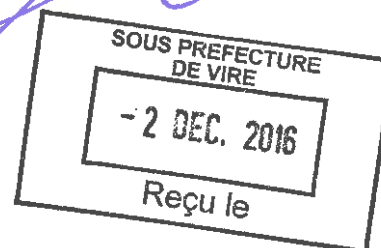
Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 02 DEC. 2016
publié-notifié le : 02 DEC. 2016
A VIRE le : 02 DEC. 2016
Le Maire



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etude en date du 09/09/2015
commune VIRE
adresse HENRI SCHUH

Montant à financer 255 839,72
montant Maximum à emprunter 179 087,80 70%

nbre logt individuel	0
nbre logt collectif	10

les subventions viennent en - des fonds propres

SCENARIO 1

Conformément au PSP présenté en avril 2012, le PSP est financé à 70% par emprunt et 30% sur Fonds Propres

DEPENSES			au logt
PRIX DE REVIENT	TOTAL		
BATIMENTS			
EQUIPEMENTS			
CHARGES FONCIERES			
REVISIONS GLOBALES			
TOTAL GENERAL	255 839,72		25 583,97
Contrôle	OK		

Le Directeur Général

FINANCEMENT RETENU				
type de financement	durée	taux	montant	au logt
EMPRUNT				
Prêt Réhabilitation	15 ans	2,70%	135 000,00	13 500,00
Eco Prêt CDC	15 ans	1,35%	0,00	0,00
Prêt Amiante	15 ans	1,35%	4 150,00	415,00
SUBVENTIONS				
subvention PLH opération complémentaire			20 000,00	2 000,00
Subvention PLH			0,00	0,00
Certificat d'économie d'énergie			10 000,00	1 000,00
Dégrèvement TFPB			44 627,00	4 462,70
FONDS PROPRES				
Fonds propres			42 062,72	4 206,27
TOTAL GENERAL			255 839,72	25 583,97
Contrôle			OK	100,0%

Le Directeur Financier



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romah COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Veronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMIEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Mobilité/Déplacements

**Transport Scolaire –
Fixation du tarif des duplicata –
Cartes de transport scolaire**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a) Par délibération n° 4 du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de transport scolaire applicables pour l'année scolaire 2016-2017.

Il convient de fixer également le tarif à appliquer pour la fourniture de duplicata de carte de transport scolaire, en cas de perte, vol ou détérioration de la carte originale. Pour référence, le règlement départemental fixe ce tarif à 10% de la participation familiale) soit 8.60 € pour l'année scolaire 2016-2017.

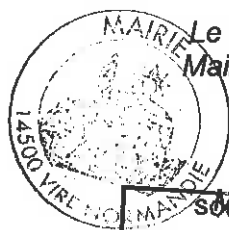
b) Sur le même principe, il convient de fixer un tarif pour les cartes « Jeune annuelle » délivrées par les Voyages ROBERT sur le réseau urbain AMIBUS aux élèves ne remplissant pas les conditions pour se voir délivrer une carte scolaire VIRE NORMANDIE). Le prix de la carte jeune annuelle est de 90 €.

Selon l'avis favorable de la Commission « Mobilité, Déplacements, Accessibilité », et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer, pour tous les élèves (cycle primaire ou secondaire), un tarif unique de duplicata de carte (VIRE NORMANDIE ou carte jeune annuelle AMIBUS) à 9 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

M. ANDRÉU SABATER
Sous-Préfet
DE VIRE

- 5 DEC. 2016

Reçu le

Le Maire soussigné **ATTESTE** que
Le présent acte
a été enregistré en sous-préfecture le : **05 DEC. 2016**
publié-notifié le : **05 DEC. 2016**
A VIRE le : **05 DEC. 2016**
Le Maire

05 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romah COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET				
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD				
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒		☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franche BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Norta KEBLI	☒			M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Travaux

**Lancement d'une consultation pour
l'achat de fourniture de matériaux de
carrière pour la commune de Vire
Normandie**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous-préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 DEC. 2016

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la commune de Vire Normandie dispose d'une procédure lui permettant d'acheter des matériaux de carrière. La procédure actuelle se termine à la fin de l'année 2016, il est donc nécessaire d'en relancer une nouvelle afin de continuer à acheter tout en respectant les principes de la commande publique.

Il s'agirait de lancer un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum en procédure formalisée d'appel d'offre. La durée serait d'une période initiale de 1 an reconductible 3 fois un an pour atteindre une durée maximale de 4 ans.

La procédure sera allotie de la manière suivante :

- Lot n°1 : enrobés à froid ;
- Lot n°2 : matériaux de carrière ;
- Lot n°3 : sel.

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Leurs offres, quant à elles, seront évaluées selon les critères de jugement suivants :

- Le prix : 50 % ;
- La qualité des matériaux (descriptif des matériaux, fiches produits/descriptifs et échantillons) : 45 % ;
- Le respect de l'environnement (bilan carbone, production, transports, etc.) : 5%

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard des critères de jugement présentés ci-dessus.

Suivant l'avis du Bureau Municipal, il est en conséquence demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'accord cadre à intervenir et toutes pièces contractuelles s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai
de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (89) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG	☒	☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttener-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Angé HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Transition Energétique

**Appel à manifestation
d'intérêt « Territoires en transition
énergétique en Normandie » -**
- **Approbation de la stratégie et du
programme d'actions de transition
énergétique**
- **Demande de labellisation cit'ergie
de Vire Normandie**
- **Affirmation de la politique d'achat
durable**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et en continuité de l'implication forte de sa commune historique principale, VIRE, la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE, composée de 8 communes historiques, a décidé de prolonger l'engagement de sa ville centre, dans le label européen Cit'ergie, puis dans la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires en Transition Énergétique », depuis début 2016, proposés par l'ADEME. Ces démarches se font avec l'appui de l'ADEME, en collaboration avec le Pays du Bessin au Virois et en concertation avec les partenaires du territoire.

Cet engagement a été entériné par une délibération du conseil le 5 février 2016 et vient étoffer la démarche de labellisation Cit'ergie que les élus ont décidé de reconduire sur le périmètre de la commune nouvelle.

Fort de l'appui de ses partenaires (ADEME, Pays du Bessin, Région, DDT, chambres consulaires, associations locales, SEROC), la commune de VIRE NORMANDIE a bâti une stratégie énergétique et un programme d'actions de transition énergétique, les actions proposées ont été élaborées par des groupes de travail et consolidé par un comité technique et un comité de pilotage issus du processus de labellisation Cit'ergie et de l'AMI, à l'échelle de la commune nouvelle. (cf. document joint en annexe)

La stratégie énergétique de Vire Normandie consiste :

- **à diminuer de 11% la consommation énergétique territoriale entre 2009 et 2030 avec un point d'étape de -5% en 2020,**
- **à porter de 6,5% en 2009 à 22% la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale territoriale d'ici à 2030 avec un point d'étape à 14% en 2020.**

D'autre part, la Ville de Vire s'inscrit dans 4 axes stratégiques :

1. **le renouvellement urbain** pivot de l'attractivité résidentielle
2. **un développement économique** qui s'appuie sur l'**Écologie Industrielle Territoriale**.
3. **la recherche de l'autonomie énergétique** en valorisant les ressources locales, et en priorité la biomasse énergie.
4. **l'anticipation des accidents climatiques** en améliorant la résilience sur l'approvisionnement en eau potable et la lutte contre les inondations

.../...

Le programme d'actions de transition énergétique 2016-2020 :

- **comprend 42 actions** réparties dans 7 domaines (Urbanisme – Habitat ; Patrimoine de Vire Normandie ; Programmation énergétique et réseaux ; mobilité ; organisation interne ; communication et partenariat ; entreprises - agriculture).
- **a été élaboré par 7 groupes de travail** comprenant des élus, des techniciens de la collectivité et des partenaires.
- **a été consolidé en comité technique et en comité de pilotage AMI – Cit'ergie**, puis présenté en commission élargie le 15 novembre 2016.

L'affirmation de l'engagement dans la commande durable

Le programme comprend notamment une action sur le renforcement de la commande durable, avec une mise en œuvre sur quelques thématiques dès 2017 (papier, enveloppes, fournitures et produits d'entretien), puis une extension aux autres thématiques.

La gouvernance du programme de transition énergétique par le comité de transition énergétique

L'élus référent à la transition énergétique est M. Gilles Maloisel – Adjoint à la transition énergétique. Le comité de transition énergétique, composé de 8 élus couvrant les différentes thématiques de la transition énergétique, a pour mission de s'assurer du pilotage du programme.

Le comité de transition énergétique est composé de :

- M. ANDREU-SABATER, Maire de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE,
- M. MALOISEL, Adjoint au maire en charge du développement durable et de la gestion des équipements sportifs et culturels à l'échelle de la commune nouvelle,
- M. PREVERT, Adjoint au maire, en charge des systèmes d'information à l'échelle de la commune nouvelle et des travaux de la commune déléguée de Vire,
- M. GALLIER, Adjoint au maire en charge des travaux à l'échelle de la commune nouvelle,
- Mme DESMOTTES, Adjointe au maire en charge du logement, de l'urbanisme et du cadre de vie à l'échelle de la commune nouvelle,
- M. COUASNON, Adjoint au maire en charge du développement économique, affaires foncières et emploi à l'échelle de la commune nouvelle,
- Mme BIHEL, adjointe au maire en charge des finances et des marchés publics à l'échelle de la commune nouvelle,
- M. VELANY, adjoint au maire en charge de la mobilité à l'échelle de la commune nouvelle,
- M. Gérard MARY, adjoint au maire en charge des déchets et de la déchèterie
- M. Fernand CHENEL, adjoint au maire en charge des Chemins de Randonnée et des Rivières

Participeront aussi au Comité de Transition énergétique :

- Les partenaires : **ADEME, Région, Pays du Bessin au Virois, Conseiller Cit'ergie**,
- La Chargée de mission Cit'ergie et AMI,
- La Directrice générale des services,
- La Directrice des services techniques,
- Le Chef du service bâtiment et son adjoint en charge des fluides,
- Le Chargé de mission urbanisme et habitat,
- Le Chargé de mission développement économique.

Le comité technique de transition énergétique se réunira autant que nécessaire afin de réaliser le suivi et l'évaluation du programme d'actions de transition énergétique et des engagements dans la démarche Cit'ergie.

.../...

La demande de labellisation Cit'ergie

L'état des lieux réalisé par le conseiller Cit'ergie donne une notation de 55%, supérieure à 50%. Cette notation permet à Vire Normandie de demander l'examen de sa candidature à la labellisation Cit'ergie par la Commission Nationale du Label.

Suivant la présentation faite à la Commission Générale du 15 novembre 2016 et suivant l'avis du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'engagement de Vire Normandie dans l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires en transition énergétique" ;
- **DE VALIDER** la stratégie, la gouvernance et le programme d'actions de transition énergétique 2016-2020 de Vire Normandie
- **D'AFFIRMER** son engagement dans la consolidation de la commande durable et missionne la commission des finances et marchés publics pour sa mise en œuvre ambitieuse,
- **DE SOLLICITER** la bonification financière des aides de l'ADEME et de la Région Normandie pour les projets du territoire, portés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la candidature définitive, les conventions de financement ou tout autre document se rapportant à l'AMI Territoires en Transition Énergétique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la candidature de Vire Normandie à la labellisation Cit'ergie et à signer tout document se rapportant à la demande de labellisation.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 05 DEC. 2016

publié-notifié le :

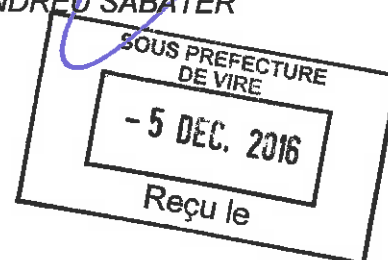
A VIRE le : 05 DEC. 2016

Le Maire 06 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

[illegible]

[illegible]

N° Action	Intitulé d'action	Cofinancement	Thèmes prioritaires des actions	Porteur	Indicateurs	De référence	Prévisions	Impact	Commentaire	Années																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
										2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
2. Circulation locale																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																</

[illegible]



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 81
Quorum (69) : Atteint
Nombre de membres excusés : 18
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11
Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00
L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.
Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLE
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

**Intégration fiscale progressive et
homogénéisation des abattements**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A - Intégration fiscale progressive

A1 - Taxe habitation

Conformément au III de l'article 1638 du Code Général des Impôts, les conséquences fiscales de création d'une commune nouvelle diffèrent selon la date à laquelle l'arrêté de création a été pris.

Lorsque l'arrêté de création est pris à compter du 1^{er} octobre, il ne produit aucun effet au plan fiscal de l'année suivante. Dans ce cas, ce n'est qu'à compter de la deuxième année, soit à compter de l'année 2017, que les conséquences fiscales sont effectives.

L'arrêté de création de la commune Vire Normandie pris le 31 décembre 2015 n'a donc produit aucun effet sur le plan fiscal, pour l'année 2016. Pour l'année 2016, Vire Normandie a voté, en lieu et place des communes déléguées, les taux applicables sur leur territoire. Pour chaque taxe, il existe donc des taux différents en fonction de chaque commune déléguée.

Les taux de la Taxe d'Habitation ont été votés par délibération du 29 mars 2016 comme suit :

Nom commune	Taux communal	Taux ex EPCI	Somme des taux
Coulonces	21,38	3,49	24,87
Maisoncelles La Jourdan	17,34	3,49	20,83
Roullours	12,86	3,49	16,35
Saint-Germain-De-Tallevende	13,74	3,49	17,23
Truttemer-Le-Grand	18,32	3,49	21,81
Truttemer-Le-Petit	17,81	3,49	21,30
Vaudry	13,00	3,49	16,49
Vire	18,66	3,49	22,15

Afin d'éviter que la création de la commune nouvelle se traduise par des ressauts d'imposition pour certains contribuables, l'article 1638 du CGI permet aux communes nouvelles de rapprocher leur taux d'imposition sur une période qui peut aller jusqu'à douze ans. Dans ce cas, la délibération instituant cette procédure d'intégration fiscale progressive (IFP) en détermine la durée, dans la limite de douze ans.

En application du II de l'article 1638 du CGI, ces dispositions s'appliquent lorsque, pour chacune des taxes en cause, le taux d'imposition appliqué dans la commune préexistante la moins imposée était inférieur à 90 % du taux d'imposition correspondant appliqué dans la commune préexistante la plus imposée au titre de l'année précédant celle au cours de laquelle la création de la commune nouvelle prend fiscalement effet. Cette condition s'apprécie par rapport au taux global de chaque impôt qui est égal à la somme du taux communal et du taux intercommunal.

Pour Vire Normandie, l'écart entre la commune la moins imposée (Roullours : 16,35%) et la commune la plus imposée (Coulonces : 24,87%) est de 65.74 %.

Cet écart étant inférieur à 90 % et sur proposition de la Commission des "Finances, Marchés Publics" et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'application d'une intégration fiscale progressive du taux de la taxe d'habitation sur une période de 12 ans (taux identique à compter de la 13^{ème} année).

Adopté à l'unanimité

A2 - Taxe foncière sur les propriétés bâties

Les taux de la taxe foncière propriétés bâties ont été votés par délibération du 29 mars 2016 comme suit :

Nom commune	Taux communal	Taux ex EPCI	Somme des taux
Coulonces	20.5	4.11	24.61
Maisoncelles La Jourdan	17.27	4.11	21.38
Roullours	13.98	4.11	18.09
Saint-Germain-De-Tallevende	14.54	4.11	18.65
Truttemer-Le-Grand	21.32	4.11	25.43
Truttemer-Le-Petit	20.77	4.11	24.88
Vaudry	16.31	4.11	20.42
Vire	21.43	4.11	25.54

Afin d'éviter que la création de la commune nouvelle se traduise par des ressauts d'imposition pour certains contribuables, l'article 1638 du CGI permet aux communes nouvelles de rapprocher leur taux d'imposition sur une période qui peut aller jusqu'à douze ans. Dans ce cas, la délibération instituant cette procédure d'intégration fiscale progressive (IFP) en détermine la durée, dans la limite de douze ans.

Pour Vire Normandie, l'écart entre la commune la moins imposée (Roullours : 18.09 %) et la commune la plus imposée (Vire : 25.54%) est de 70.83 %.

Cet écart étant inférieur à 90 % et sur proposition de la Commission des "Finances, Marchés Publics" et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'application d'une intégration fiscale progressive du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur une période de 12 ans (taux identique à compter de la 13^{ème} année).

Adopté à l'unanimité

A3 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les taux de la taxe foncière propriétés bâties ont été votés par délibération du 29 mars 2016 comme suit :

Nom commune	Taux communal	Taux ex EPCI	Somme des taux
Coulonces	30.54	4.85	35.39
Maisoncelles La Jourdan	36.73	4.85	41.58
Roullours	26.12	4.85	30.97
Saint-Germain-De-Tallevende	29.87	4.85	34.72
Truttemer-Le-Grand	29.79	4.85	34.64
Truttemer-Le-Petit	28.31	4.85	33.16
Vaudry	21.53	4.85	26.38
Vire	29.56	4.85	34.41

Afin d'éviter que la création de la commune nouvelle se traduise par des ressauts d'imposition pour certains contribuables, l'article 1638 du CGI permet aux communes nouvelles de rapprocher leur taux d'imposition sur une période qui peut aller jusqu'à douze ans. Dans ce cas, la délibération instituant cette procédure d'intégration fiscale progressive (IFP) en détermine la durée, dans la limite de douze ans.

Pour Vire Normandie, l'écart entre la commune la moins imposée (Vaudry : 26.38 %) et la commune la plus imposée (Maisoncelles la Jourdan : 41.58 %) est de 63.44 %.

Cet écart étant inférieur à 90 % et sur proposition de la Commission des "Finances, Marchés Publics" et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'application d'une intégration fiscale progressive du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur une période de 12 ans (taux identique à compter de la 13^{ème} année).

Adopté à l'unanimité

B - Homogénéisation des abattements - Taxe habitation

Le I de l'article 1638 du CGI prévoit que, pour le taux de la Taxe d'Habitation, l'IFP doit être précédée d'une harmonisation des abattements appliqués pour le calcul de cette taxe.

Selon le I et le II 1 de l'article 1411 du CGI, la valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable est diminuée d'un abattement obligatoire pour charges de famille. Elle peut également être diminuée d'abattements facultatifs à la base. L'abattement obligatoire pour charges de famille est fixé, pour les personnes à charge à titre exclusif ou principal à 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% pour chacune des suivantes. Ces taux peuvent être majorés d'un ou plusieurs points sans excéder 10 points par le conseil municipal.

Les abattements de la taxe d'habitation pratiqués avant la création de Vire Normandie étaient les suivants :

Toutes les communes historiques et la Communauté de Communes, hormis Vire, avaient opté pour la politique de droit commun soit un abattement de 10% pour charges de famille de rang 1 et 2 et un abattement de 15% pour charge de famille de rang 3 et plus.

Quant à la commune historique de Vire, elle avait opté pour un abattement facultatif général à la base de 15%, pour un abattement de 10% pour charge de famille de rang 1 et 2 et, pour un abattement majoré de 10% soit 25% pour charge de famille de rang 3 et plus.

Abattements appliqués avant création de VIRE NORMANDIE

	Abattement général à la base	Abattement charge de famille de rang 1/2	Abattement charge de famille 3 +
VIRE	15	10	25
AUTRES COMMUNES et Communauté de communes (droit commun)		10	15

A défaut de délibération concernant la politique d'abattement de la commune Vire Normandie, seuls les abattements obligatoires minimum s'appliquent.

La valeur locative moyenne de Vire Normandie est estimée à 2 266 €

L'homogénéisation des abattements de la taxe d'habitation conduit à définir un taux de référence « harmonisé » en fonction du produit fiscal attendu. L'hypothèse de travail est de raisonner sur un produit fiscal attendu pour l'année 2017 égal au produit fiscal, année 2016.

Les simulations de bases communales harmonisées calculées par la Direction Départementale des Finances Publiques sur la base d'un abattement de 10% pour charges de famille de rang 1 et 2, d'un abattement majoré de 5% soit 20% pour charges de famille de rang 3 et plus et d'un abattement général à la base de 10% correspondent au produit fiscal attendu identique à 2016 à base constante les taux de chaque commune.

Le rapport entre la somme des produits harmonisés de la taxe d'habitation et la somme des bases harmonisées donne un Taux Moyen Pondéré (TMP) estimé à 21,61% à compter de la 13^{ème} année fiscale (2029). Le choix d'instituer un abattement général de 10% permet de diminuer l'impact fiscal dans les communes historiques ayant une taxe d'habitation inférieure au TMP. A contrario, pour la commune historique de Vire, la baisse du taux de Taxe d'habitation permet de minorer l'impact de l'harmonisation des abattements.

Abattements appliqués après création de Vire Normandie

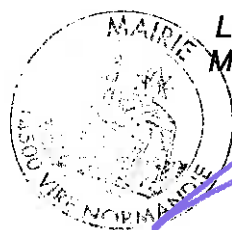
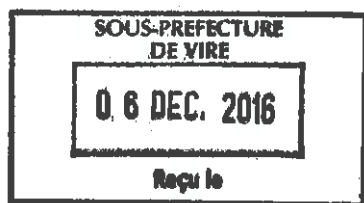
	Abattement général à la base	Abattement charge de famille de rang 1/2	Abattement charge de famille 3 +
VIRE NORMANDIE	10	10	20

Suivant l'avis favorable de la commission des "Finances, Marchés Publics" et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider de modifier les taux d'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement appliqués,
- Fixer les taux d'abattement à 10% pour chacune des deux premières personnes à charge,
- Fixer les taux d'abattement à 20% pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge,
- Décider de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement instituée,
- Fixer le nouveau taux de l'abattement général à la base à 10 %.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet
exclusif de
Administration
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous préfecture le 06 DEC. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire 06 DEC. 2016

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEI
Monsieur Corenth GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET	☒		☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE				
Madame Noria KEBU	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PIGOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convouqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Marine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

**Subvention MJC –
Régularisation 2015**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Par délibération du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes a décidé de verser une subvention complémentaire de 3 810 € à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour la gestion du multisite TAP « Jean Moulin/Sivos Jacques Prévert (Truttemer /Maisoncelles la Jourdan).

Cette subvention n'a pas été versée sur l'exercice 2015, car les comptes ont été clôturés au 31 décembre 2015.

La gestion du multisite TAP « Jean Moulin/Sivos Jacques Prévert a été confié à la MJC de Vire. Le financement de cette activité a été intégré à la convention de partenariat signée pour l'exercice 2015, entre la Communauté de Communes, la Ville de Vire et la MJC.

Pour l'année 2014/2015, le bilan réel de gestion de ce multisite fait ressortir un déficit de 7 615 €, lié pour partie à l'augmentation des temps de travail des animateurs et du personnel ATSEM par rapport à l'estimation initiale et à l'augmentation du temps de travail et frais de déplacement de la directrice du multisite liés aux particularités du multisite.

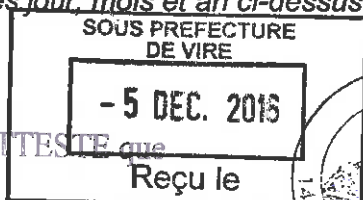
De même, le solde de l'ASRE (Aide spécifique Rythmes Educatifs) n'a pas été versé pour l'année scolaire 2014/2015, ce qui représente une somme de 6 577,36 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

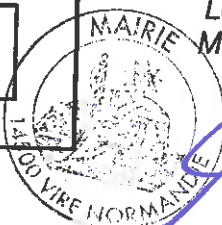
- d'autoriser le versement d'un complément de subvention à hauteur de 3 810 €, représentant environ 50 % du déficit total de gestion du multisite sur l'année scolaire 2014/2015, ce déficit est lié aux demandes de la Communauté de Communes, pour une gestion similaire de l'ensemble des multisites TAP.
- d'autoriser le versement du solde de l'Aide spécifique Rythmes Educatifs pour un montant de 6 577,36 €
- d'inscrire les crédits nécessaires (4221 – 6574) en décision modificative.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,



Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu par la sous-préfecture le 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RUN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUIER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Régie ALSH –
Centre Social Charles Lemaître –
Remise gracieuse suite à vol

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Tribunal Administratif de Vire Normandie qui a rendu son jugement le 15 novembre 2016. Le Tribunal a statué sur la demande de la commune de Vire Normandie en matière de responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur. Le Tribunal a jugé que la commune de Vire Normandie est responsable de la perte de numéraire et a condamné le régisseur à verser la somme de 708 € en valeur à la commune de Vire Normandie. Le Tribunal a également condamné le régisseur à verser la somme de 30 € en valeur à la commune de Vire Normandie. Le Tribunal a enfin condamné le régisseur à verser la somme de 30 € en valeur à la commune de Vire Normandie.

Un vol de numéraire de 30 € correspondant au fonds de caisse et 708 € en valeur a été constaté le 3 Août 2016 à la régie « Accueil Loisirs Sans hébergement », située dans le Centre Social Charles Lemaître sur la commune déléguée de Vire. Une plainte a été déposée le 3 Août 2016. A ce jour, cette plainte n'a pas permis de découvrir l'auteur de ce vol.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur est engagée et le montant du préjudice financier subi par la commune de Vire Normandie est mis à sa charge.

Le régisseur peut, soit verser sur ses deniers personnels la somme mise à sa charge, soit demander à être déchargé de sa responsabilité et à bénéficier d'une remise gracieuse.

Considérant qu'une demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse a été sollicitée par le régisseur de recettes par courrier en date du 14 octobre 2016.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse de la somme dérobée (30 €).

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

SOUS PRÉFECTURE
DE VIRE
- 5 DEC 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le rapport
a été reçu en sous préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le huit du mois de Novembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convouqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanesse TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON				
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Meud VIGIER	☒		☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLE
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

**Garantie d'emprunt – Calvados
Habitat**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un
excès de pouvoir devant le
Conseil d'Etat
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Par délibération du 29 juin 2016, le conseil municipal de Vire Normandie a adopté les dispositions relatives à la garantie d'emprunt de la commune de Vire Normandie pour un prêt d'un montant de 1 113 915 € pour la réhabilitation des logements de Calvados Habitat.

Dans le cadre de la nouvelle procédure de délibération simplifiée mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations, la délibération de garantie de la Commune se fait désormais au vu du contrat de prêt et la copie du contrat de prêt fait partie intégrante de la délibération.

La Commune de Vire Normandie accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 113 915 € (taux de 1,35 % - durée 15 ans) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 5232.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

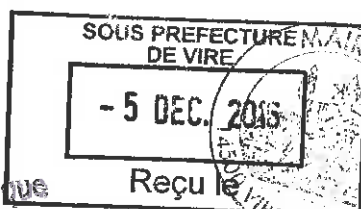
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Vire Normandie s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à cette garantie d'emprunt suivant le contrat annexé.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte
a été reçu en sous-prefecture le : 05 DEC. 2016

publié-notifié le : 05 DEC. 2016

A VIRE le : 06 DEC. 2016

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON				
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliane LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒		☒	
Monsieur Robert PORQUIER				
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE

*Annexe au point
n° M*

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

CONTRAT DE PRÊT

N° 52322

Entre

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CALVADOS - n° 000207746

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Procès-verbal de la séance n° 121
Comité de prêt n° 000207746

Caisse des dépôts et consignations

15 BOULEVARD BERTRAND - CS 85376 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

Paraphes

Pr M

GROUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

CONTRAT DE PRÊT

Entre

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CALVADOS, SIREN n°: 780705703, sis(e) 7 PLACE
MARECHAL FOCH BP 20176 14010 CAEN CEDEX 1,**

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CALVADOS** » ou
« **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28
avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue
de Lille, 75007 PARIS,**

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

Paraphes



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE**

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.4
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.7
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.8
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.8
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.11
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.12
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.13
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.13
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.13
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.14
ARTICLE 16	GARANTIES	P.16
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.16
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.19
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.19
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.19
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS	P.19
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.20
ANNEXE 1	ÉCHÉANCIER DE VERSEMENTS	
ANNEXE 2	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

Paraphes

OK W

Caisse des dépôts et consignations
15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

3/21

PROCES-VERBAUX N° 154 page 32 !
Séant de nuit n° 2028 le mardi 17 novembre 1992



ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération PSP 2016 - VIRE, Parc social public, Réhabilitation de 138 logements situés sur plusieurs adresses à VIRE.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum d'un million cent-treize mille neuf-cent-quinze euros (1 113 915,00 euros) constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « Objet du Prêt » et selon l'affectation suivante :

- PAM, d'un montant d'un million cent-treize mille neuf-cent-quinze euros (1 113 915,00 euros) ;

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Le « Contrat » désigne le présent Contrat de Prêt avec ses annexes et ses éventuels avenants.

La « Courbe de Taux de Swap Euribor » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminées par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

4/21



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE**

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes « PRSW1 Index » à « PRSW50 Index » (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg (ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés) qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°88-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE**

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « Jour ouvré » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « Ligne du Prêt » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « Livret A » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « Règlement des Echéances », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « Prêt » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « Prêt ».

Le « Prêt Amélioration / Réhabilitation » (PAM) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux dans les conditions prévues aux articles R. 313-23 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

La « Révision » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous ;

La « Double Révisabilité Limitée » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Le « Taux de Swap EURIBOR » désigne, à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 18> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « Taux de Swap Inflation » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATI, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW50 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « Versement » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

Le contrat prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du 13/10/2016 le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations

15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65376 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91

dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

7/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

La prise d'effet est donc subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garantie(s) conforme(s)
 - Attestation de la mairie de non recours ni retrait contre la déclaration préalable

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur ne sera pas tenu de verser les fonds de chaque Ligne du Prêt et pourra considérer le Contrat comme nul et non avenu.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, l'échéancier de Versements est négocié entre l'Emprunteur et le Prêteur. Il correspond au rythme prévisionnel des paiements à effectuer par l'Emprunteur pour la réalisation de ou des opérations financées par le Prêt.

Pour chaque Ligne du Prêt, si le total des Versements portés sur l'échéancier est inférieur au montant maximum des Lignes du Prêts indiqué à l'Article « Caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt », ce montant sera réduit d'office à hauteur des sommes effectivement versées à la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65376 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

8/21

GRUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Les échéanciers de Versements sont établis par l'Emprunteur sachant que, d'une part, le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet, et, d'autre part, le dernier Versement doit impérativement intervenir deux mois avant la première Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

En cas de retard dans le déroulement du chantier, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être adressée par l'Emprunteur au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur chaque échéancier de Versements.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

Paraphes

Caisse des dépôts et consignations
15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.besse-normandie@caissedesdepots.fr

9/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 2 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDO				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5148775			
Montant de la Ligne du Prêt	1 113 915 €			
Commission d'instruction	0 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,35 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %			
Phase d'amortissement				
Durée	16 ans			
Index	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt	1,35 %			
Périodicité	Annuelle			
Principe d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle			
Méthode de révision	DL			
Taux de progression des échéances	0 %			
Taux d'annulation des échéances	0 %			
Méthode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE**

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « Garantie ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Paraphes

Dn KW



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE**

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, en fonction d'un coefficient (R) dans les conditions ci-après définies :

- Le coefficient de Révision (R) est déterminé par la formule : $R = 1 + DT/(1+I)$

où DT désigne la différence positive ou négative constatée entre le taux de l'Index en vigueur à la date de la Révision et celui en vigueur à la Date d'Effet du Contrat.

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = R(1+I) - 1$
Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = R(1+P) - 1$
Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %
Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif, le cas échéant il sera ramené à 0 %.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

« Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement déduit (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et « Détermination des Taux ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation signée par l'Emprunteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès du Caissier Général de la Calssedesdepots à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement au Caissier Général au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

Paraphés

Calssedesdepots et consignations
15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 81
dr.basse-normandie@calssedesdepots.fr

13/21



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « Objet du Prêt » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « Garanties » du Contrat ;
- justifier du titre définitif conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux voisins ou aux existants ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- transmettre chaque année au Prêteur le document de référence relatif au ratio annuel de couverture de la dette (Annual Debt Service Cover Ratio ou ADSCR) ;

Paraphes

Ch Kw



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DE VIRE	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « Calcul et Paiement des Intérêts ».

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Échéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté par le Prêteur auprès du Caissier Général au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « Notifications » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

Paraphes



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « Notifications », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur et dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « Valeur de Marché de la Ligne du Prêt » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « Objet du Prêt » du Contrat ;

Paraphes



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE**

- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « Déclarations et Engagements de l'Emprunteur », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
- la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition) ou de la gouvernance de l'Emprunteur, qui affecterait sa situation financière (notamment dans l'éventualité d'un ADSCR inférieur à 1), et qui aurait des conséquences sur sa capacité de remboursement ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur, dans toute la mesure permise par la loi, d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Paraphés

Ph.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroies de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 8 % (800 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1154 du Code civil.

ARTICLE 19 NON RENONCIATION

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt » et, le cas échéant, à l'Article « Commissions ».

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Ligne du Prêt) peuvent être effectuées soit par courriel soit par télécopie signée par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou télécopie l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Paraphes

En Kv

Caisse des dépôts et consignations
15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

19/21

GROUPE



www.groupecaissedepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera porté devant les juridictions civiles parisiennes.

Paraphes

GROUPE



www.groupecaissedepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Fait en autant d'originaux que de signataires,

Le, 29 Juillet 2016

Pour l'Emprunteur,

Civilité :

Nom / Prénom : M. Christophe BUREAU

Qualité : Directeur Général

Dûment habilité(e) aux présentes

Pro

Cachet et Signature :

Le Directeur Général.

Christophe BUREAU



Le, 18 JUL. 2016

Pour la Caisse des Dépôts,

Civilité : Madame

Nom / Prénom : FLS Bureau

Qualité : Directrice régionale

Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet et Signature :

FLS

FLORENCE MAS
DIRECTRICE REGIONALE

Paraphes

FLS

Caisse des dépôts et consignations

15 BOULEVARD BERTRAND - CS 65375 - 14053 Caen Cedex 4 - Tél : 02 31 39 43 00 - Télécopie : 02 31 50 15 91

dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

21/21



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Amortissement - Durée

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil Municipal de Vire Normandie a arrêté la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles. Sauf, pour les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.

Aussi, il convient d'ajouter dans les immobilisations incorporelles :

- 202 – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
- Durée d'amortissement : 10 ans

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur l'amortissement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
La
a été reçue par la préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 DEC. 2016

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 5 DEC. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séances.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUOREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LÉMIÈRE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTEUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROUILLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒	☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒		☒	
Monsieur Arnaud RAOULT				
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MIENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Viré :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franchine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLE
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Décisions Modificatives

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a) Budget Principal

Cette décision modificative est nécessaire pour :

- ☐ régulariser les imputations comptables ainsi que certains crédits inscrits en investissement au budget primitif et mandatés en fonctionnement (Effacement des réseaux : Rue Georges Fauvel et entretien des instruments de musique et non l'achat).
- ☐ inscrire les subventions notifiées : DETR pour le PSLA ; DSIL, Conseil Départemental pour le Musée ; DSIL pour le Pole des urgences.
- ☐ diminuer la prévision pour le FCTVA (les travaux commenceront dès début 2017)
- ☐ inscrire les crédits pour : l'aménagement provisoire de l'aire d'accueil des gens du voyage, matériel pour le restaurant scolaire, complément pour la mise en sécurité des cloches de l'église de Truttemer le Petit, mobilier transfert PIJ à la Médiathèque.
- ☐ inscrire les crédits nécessaires : numérisation des registres, subventions à la MJC (régularisation année scolaire 2014/2015), animation OPAH, frais de transport urbain, entretien du réseau d'eaux pluviales par les régies Eau et Assainissement, élagage
- ☐ inscrire les crédits pour l'ensemble des contrats de maintenance (informatique) ainsi que l'accompagnement pour la mise en place du logiciel facturation enfance avec l'installation du portail avec paiement par internet, le développement du logiciel Astech, l'installation d'une salle « serveur », participation pour les indemnités de remboursement anticipé pour les prêts des budgets annexes (Neuvillières et Batiments Modulables)
- ☐ inscrire les travaux en régie pour la construction de la chaufferie bois des espaces verts

Section de fonctionnement

Dépenses

	BP 2016	DM	TOTAL
020 - 6068 BAT 670 Fournitures pour travaux en régie chaufferie bois		150 000 €	150 000 €
020 - 60611 - eau 2 ^{ème} semestre 2015 et année 2016	118 150 €	120 000 €	238 150 €
020 - 611 FIN Numérisation registres état-civil		15 000 €	15 000 €
810 - 611 - urbanisme Habitat	50 000 €	63 000 €	113 000 €

822 – 611 - Eaux pluviales - vire		20 000 €	20 000 €
823 – 61521 – Elagage	5 000 €	15 000 €	20 000 €
020 – 6156 INF contrats de maintenance		100 000 €	100 000 €
311 – 6156 entretien des instruments de musique	500 €	5 000 €	5 500 €
020 -6226 Informatique	5 000 €	40 000 €	45 000 €
830 – 6226 – Citergie	15 000 €	7 500 €	22 500 €
212-6228 Animations scolaires	1000 €	2 800 €	3 800 €
815-6247 – Transport	636 100 €	53 000 €	689 100 €
522 – 62873 – Repam (2013 – 2014 – 2015)		59 000 €	59 000 €
Chapitre 011	830 750 €	650 300 €	1 481 050 €
4221 – 6574 – Subventions MJC	594 000 €	10 388 €	604 388 €
822 – 65548 VRD 669		56 090 €	56 090 €
Chapitre 65	594 000 €	66 478 €	660 478 €
90- 67441		9 444 €	9 444 €
Chapitre 67		9 444 €	9 444 €
023 Virement à la section d'investissement	5 105 000 €	- 61 090 €	5 043 910 €
022 – dépenses imprévues	1 451 702 €	- 515 132 €	955 458 €
TOTAL	7 981 452 €	150 000 €	8 131 452 €

Recettes

	BP 2016	DM	TOTAL
020 – 722 Travaux en régie chaufferie bois	200 000 €	150 000 €	350 000 €
	200 000 €	150 000 €	350 000 €

Section d'investissement**Dépenses**

	Désignation	DM
020 – 2031	Frais d'études	14 544 €
020 – 2031 FIN 543	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	30 000 €

Chapitre 20		44 544 €
71 – 20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	50 000 €
810 – 20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	-50 000 €
Chapitre 204		0 €
824 – 2111 FIN	Terrains nus	-40 000 €
822 – 2112 FIN	Terrains de voirie	+ 40 000 €
823 – 2121 JAR 447	Plantations d'arbres et arbustes	10 818 €
822 – 2128	Autres agencements	944 €
020 – 21318	Autres constructions	9 210 €
33 – 21318 –	Autres constructions	14 220 €
411 – 21318 JAR 259	Autres constructions	93 280 €
4222 – 21318 – VAUDRY09	Autres constructions	14 471 €
4222 -21318 BAT 738	Autres constructions	-14 220 €
511 – 21318 BAT 735	Autres bâtiments publics	-288 000 €
020 – 2132	Immeubles de rapport	- 4994 €
822 – 2132	Immeubles de rapport	3 358 €
822 - 2151	Réseaux de voirie	150 000 €
822 – 2151 – COU 13	Réseaux de voirie	-13 000 €
822 – 2152	Installations de voirie	1 519 €
821 – 21534 VRD 673	Réseaux d'électrification	22 185 €
821 – 21534 VRD 730	Réseaux d'électrification	25 000 €
821 – 21534 VRD 699	Réseaux d'électrification	-5 000 €
822 – 21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 846 €
822– 2158 VRD 699	Autres installations et matériel et outillage techniques	5 000 €
322 – 2168 EXP 310	Collections et œuvres d'art	-11 000 €
020 – 2183 ACOMO 551	Matériel de bureau et informatique	6 000 €
211 – 2183 SCO - 228	Matériel de bureau et informatique	-40 103 €
212 – 2183 INF 338	Matériel de bureau et informatique	8 640 €
212 – 2183 INF 357	Matériel de bureau et informatique	3 250 €
212 – 2183 INF 361	Matériel de bureau et informatique	6 096 €
212 – 2183 INF 621	Matériel de bureau et informatique	3 250 €
212 – 2183 INF 227	Matériel de bureau et informatique	14 700 €
212 – 2183 INF 228	Matériel de bureau et informatique	4 167 €
020- 2184 FIN 305	Mobilier	-3 600 €
422 -2184 PIJ/Médiathèque	Mobilier	7 100 €
822 – 2184 VRD 262	Mobilier	3 600 €
020 -2188	Autres immobilisations corporelles	416 €
020 – 2188 BAT 203	Autres immobilisations corporelles	-6 000 €
211 – 2188	Autres immobilisations corporelles	256 €
211 – 2188 SCO 216	Autres immobilisations corporelles	-718 €
212 – 2188 SCO 227	Autres immobilisations corporelles	130 €
212 – 2188 SCO 338	Autres immobilisations corporelles	588 €
251 – 2188	Autres immobilisations corporelles	2 220 €
251 – 2188 SCO – Trancheur	Autres immobilisations corporelles	2 500 €
311 – 2188 MUS 037	Autres immobilisations corporelles	-5000 €

13

322 – 2188 EXP 235	Autres immobilisations corporelles	3 500 €
411 – 2188 JAR 259	Autres immobilisations corporelles	- 93 280 €
Chapitre 21		-66 651 €
020 – 2313 BAT 670	Constructions	-150 000 €
020 – 2313 FIN 543	Constructions	-440 000 €
020 – 2313 BAT 741	Constructions	- 10 100 €
020 – 2313 – TRUT/P02	Constructions	3 300 €
411 – 2313 BAT 257	Constructions	- 28 500 €
4222 – 2313 – ROUL09	Constructions	- 14 544 €
4222 – 2313 – VAUDRY09	Constructions	- 21 210 €
523 – 2313 BAT 726	Constructions	10 100 €
511 – 2314 BAT 735	Constructions sur sol d'autrui	288 000 €
511- 2314 BAT 735	Constructions sur sol d'autrui	93 871 €
411 – 2315 BAT 257	Installations, matériel et outillage techniques	28 500 €
524 – 2315 894 Aire provisoire – Gens du Voyage	Installations, matériel et outillage techniques	30 000 €
822 – 2315 – COU 13	Installations, matériel et outillage techniques	13 000 €
822 – 2315 - ROUL	Installations, matériel et outillage techniques	- 150 000 €
822 – 2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 8036 €
822- 2315 VRD 543	Installations, matériel et outillage techniques	410 000 €
822 – 2315 VRD 639	Installations, matériel et outillage techniques	- 47 185 €
822 – 2315 VRD 669	Installations, matériel et outillage techniques	- 56 090 €
823 – 2315 JAR 447	Installations, matériel et outillage techniques	-10 818 €
322- 2316 EXP 310	Restauration des collections et œuvres d'art	7 500 €
Chapitre 23		-52 212 €
020 – 2313 TXR 670	Constructions	150 000 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections	150 000 €
Total		75 681 €

Recettes

	Désignation	BP 2016	DM	TOTAL
01 -10222	FCTVA	1 375 000 €	600 000 €	775 000 €
Chapitre 10		1 375 000 €	- 600 000 €	775 000 €
01-1318	Autres subventions d'investissement	1 065 762 €	-1 065 762 €	0 €
511 – 1321	Subventions d'investissement Etat PSLA		500 000 €	500 000 €
511 -1321	Subventions d'investissement Etat POLE URGENCE		824 869 €	824 869 €
322 – 1321	Subventions d'investissement Etat MUSEE		177 664 €	177 664 €
322 – 1323	Subventions d'investissement Département MUSEE		300 000 €	300 000 €

Chapitre 13		2 440 762 €	136 771 €	2 577 533 €
021 – Virement section fonctionnement		5 105 000 €	- 61 090 €	5 043 910 €
TOTAL		7 545 762 €	75 681 €	7 621 443 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de décider de procéder aux mouvements de crédits ci-dessus.

b) Budget Annexe « Cinéma »

Régularisation d'imputation comptable sans augmentation des crédits budgétaires.

- Assurances, nouveau contrat avec Groupama avec échéance du 01/07/2016 au 30/06/2017
- Titre adressé à la Communauté de Communes, annulé suite à la création de Vire Normandie
- Transfert de crédit entre : 2051 licence et 2183 Matériel

Section de fonctionnement

Dépenses

	BP 2016	DM	TOTAL
6063 – Fournitures		-1 100 €	
6168 – Assurances		+ 800 €	
673 – Titres annulés		+ 300 €	
		0 €	

Section d'investissement

Dépenses

	BP 2016	DM	TOTAL
2051 – Licences	8 500 €	- 2 000 €	
2183 – Matériel informatique	4 303.64 €	2 000 €	
		0 €	

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de décider de procéder aux mouvements de crédits ci-dessus.

c) Budget Annexe « Lotissement les Ajoncs à Maisoncelles la jourdan »

Cette décision modificative est nécessaire pour inscrire :

- des crédits pour le bornage et des frais de notaire
- la vente d'un lot

Dépenses

	BP 2016	DM	TOTAL
605 – Travaux		10 000 €	10 000 €
		10 000 €	10 000 €

Recettes

	BP 2016	DM	TOTAL
7015 – Ventes		10 000 €	10 000 €
		10 000 €	10 000 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de décider de procéder aux mouvements de crédits ci-dessus.

d) Budget «Les Neuvillières »

Cette décision modificative est nécessaire pour :

- inscrire les crédits suite à la renégociation d'un prêt

Section de fonctionnement**Dépenses**

	BP 2016	DM	TOTAL
90 - 668 - Indemnité de remboursement anticipé	1 000 €	5 638 €	6 638 €
	1 000 €	5 638 €	6 638 €

Recettes

	BP 2016	DM	TOTAL
Subvention Budget principal		5 638 €	
		5 638 €	

Section d'investissement**Dépenses**

	BP 2016	DM	TOTAL
90 - 166 – Capital		187 921 €	
		187 921 €	

Recettes

	BP 2016	DM	TOTAL
90 - 166 - Capital		187 921 €	
		187 921 €	

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de décider de procéder aux mouvements de crédits ci-dessus.

e) **Budget «Bâtiments modulables »**

Cette décision modificative est nécessaire pour :

- inscrire les crédits suite à la renégociation d'un prêt

Section de fonctionnement**Dépenses**

	BP 2016	DM	TOTAL
668 - Indemnité de remboursement anticipé		3 806 €	
		3 806 €	

Recettes

	BP 2016	DM	TOTAL
Subvention budget principal		3 806 €	
		3 806 €	

Section d'investissement**Dépenses**

	BP 2016	DM	TOTAL
01 - 166 – Capital		126 860 €	
		126 860 €	

Recettes

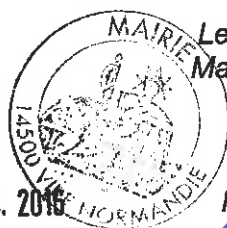
	BP 2016	DM	TOTAL
01 - 166 – Capital		126 860 €	
		126 860 €	

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de décider de procéder aux mouvements de crédits ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

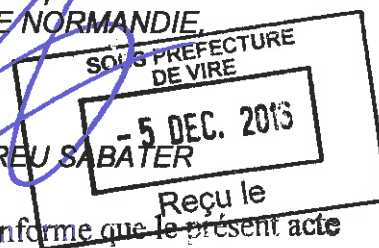
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sou effecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 05 DEC. 2016
Le Maire : 06 DEC. 2016



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER



Reçu le
Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séances.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANGREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUÉDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒				
Monsieur Franck LOHAT	☒				
Madame Christelle MARIE		☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒			M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT					
Monsieur Bernard VINCENT	☒				

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒		☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒		☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

**Centre Local d'Information et de
Coordination gérontologique (CLIC)
du Bocage –
Signature d'une convention
quinquennale 2015/2019**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis 2010 et suivant une modification de ses statuts, la Communauté de Communes de Vire était compétente en matière d'action sociale pour le fonctionnement du CLIC gérontologique du Bocage situé à Vire.

Une convention avait été signée pour 5 ans, de 2010 à 2014 inclus, entre le Conseil Général du Calvados et les communautés de communes de Vire, Vassy, le Bény-Bocage, Saint-Sever, et Condé-sur-Noireau.

Une nouvelle convention devait être signée à effet du 1^{er} janvier 2015 ; la procédure n'avait pu aboutir à fin 2015.

Une relance des collectivités concernées a été menée courant 2016 auprès des services du Conseil Départemental du Calvados.

En outre, au 1^{er} janvier 2016, les communautés de Communes de Vire, Le Bény-Bocage et Vassy ont été dissoutes suite à la création de communes nouvelles sur le territoire des EPCI historiques.

Ainsi, par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, la Communauté de Communes de Vire a été substituée dans ses droits et obligations par la commune nouvelle de Vire Normandie ; cette disposition s'applique en conséquence pour la signature de la convention relative au fonctionnement et au développement du CLIC gérontologique du Bocage, installé à Vire Normandie (commune déléguée de Vire).

Aussi, suivant l'avis favorable de la Commission « Finances / Marchés Publics », et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis visant à autoriser M. le Maire de Vire Normandie, ou son représentant, à signer la convention quinquennale jointe en annexe (années 2015 à 2019).

Pour mémoire, le montant de la participation 2015 au financement du CLIC du Bocage s'élève à 11 112,33 € pour Vire Normandie (représentant 38,88 % de la dépense totale du poste de coordonnateur de la structure) ; les crédits correspondants sont inscrits à l'article 524-62878 du budget principal 2016 de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que
Le **05 DEC. 2016**
a été reçu en sous-préfecture le :
publié-notifié le :
A VIRE le :
Le Maire **06 DEC. 2016**

Sous-préfecture de Vire
05 DEC. 2016
Reçu le

MAIRIE
VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (59) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET	☒		☒	
Madame Marie-José LARIVIERE				
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE

Chaque territoire insèrera son logo

**CONVENTION
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT
DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION
(CLIC)
DU BOCAGE**

Entre :

Le Département du Calvados, représenté par Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Président du Conseil Départemental, dûment autorisé par délibération de la commission permanente du

Et :

La Communauté de communes de Condé et Druance représentée par son Président, Monsieur ALLIZARD Pascal dûment autorisé par délibération de l'assemblée communautaire du

La Commune de Souleuvre en Bocage représentée par son Maire Monsieur DECLOMESNIL Alain dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du

(consécutivement à la dissolution de la Communauté de Communes de Bénvy-Bocage par arrêté préfectoral du portant création de la commune nouvelle « Souleuvre-en-Bocage », à effet du 1^{er} janvier 2016, sur le territoire de l'ancien EPCI)

La Communauté de communes Severine représentée par son Président Monsieur RAVENEL Georges dûment autorisé par délibération de l'assemblée communautaire du

La Commune de Valdallière représentée par son Maire Monsieur ROCA Michel dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal

(consécutivement à la dissolution de la Communauté de Communes de Vassy par arrêté préfectoral du portant création de la commune nouvelle « Valdallière », à effet du 1^{er} janvier 2016 sur le territoire de l'ancien EPCI)
)

La Commune de Vire-Normandie représentée par son Maire Monsieur ANDREU SABATER Marc dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du

(consécutivement à la dissolution de la Communauté de Communes de Vire par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle « Vire Normandie », à effet du 1^{er} janvier 2016 sur le territoire de l'ancien EPCI)

PREAMBULE

Le CLIC constitue un lieu ressource bien identifié qui n'a pas vocation à se substituer aux ressources et services déjà existants, mais qui doit pouvoir optimiser les réponses apportées aux familles. Pour cela, les différents partenaires de l'action gériatrique, chacun dans leur domaine de compétences et dans la limite de leurs moyens, apporteront leur concours au fonctionnement du CLIC mis en place sur le territoire.

Les signataires entendent faire reposer leurs engagements communs et leurs actions respectives sur un ensemble de valeurs fondamentales.

Ainsi, quels que soient son degré d'autonomie et son niveau de ressources toute personne âgée doit pouvoir :

- conserver sa dignité, être respectée,
- faire valoir sa citoyenneté par l'exercice de ses droits, devoirs et libertés dans ses choix de mode de vie,
- vivre dans un environnement lui apportant un bien être physique et moral ainsi que la sécurité physique et psychologique,
- participer à la vie sociale.

Article 1 : LES MISSIONS DU CLIC

Les missions du CLIC mis en place par le Conseil Départemental, les communes nouvelles et les Communautés de communes du BOCAGE respectent les missions définies par le cahier des charges produit par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

D'une manière générale, elles consistent à :

- Simplifier l'accès aux droits sociaux, aux prestations et aux services en permettant, aux personnes âgées et à leurs familles, d'être mieux informées, orientées et accompagnées dans l'accomplissement des démarches qu'elles entreprennent.
- Informer et renseigner, de manière unifiée et dans la neutralité, les usagers et les professionnels sur les services offerts :
 - en précisant l'organisation,
 - en explicitant les missions,
 - en organisant les prises de rendez-vous et les contacts nécessaires.
- Assurer l'accueil et donner les informations utiles sur les actions et services mis en œuvre au sein du CLIC qu'il s'agisse :
 - d'aides individuelles
 - d'actions d'intérêt collectif
 - des permanences des services sociaux et des organismes participant à l'action gériatrique.
- Procéder à une évaluation globale des besoins de la personne âgée dans le respect de son projet de vie.
- Pour les situations et les demandes qui le requièrent, évaluer, mettre en œuvre des plans d'aide individualisés et veiller à leur ajustement. A cette fin le responsable de la coordination devra mobiliser les services compétents du territoire.
- Contribuer à créer, à développer ou à structurer l'offre de services disponible eu égard aux besoins identifiés sur le territoire du CLIC.

Article 2 : LE COMITE DE PILOTAGE

Composition

Le comité de pilotage est présidé par le Président du Conseil Départemental, ou son représentant, il est composé de la façon suivante :

- 4 représentants du Conseil Départemental
- 1 représentant de chaque Communauté de Communes et commune nouvelle partenaire.

Le comité de pilotage est présidé à tour de rôle pour une durée d'un an par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, puis par le Président ou Maire de chacune des communautés de communes ou communes nouvelles ou leur représentant.

Le coordonnateur du CLIC, dans le cadre de ses missions, organise les comités de pilotage et y participe à titre consultatif. Il procède aux invitations et à la rédaction des comptes rendus de réunions.

Chaque membre du comité de pilotage pourra faire appel à des personnes qualifiées en fonction des thèmes évoqués lors des réunions.

Il se réunit au moins une fois par semestre.

Missions

Le comité de pilotage valide le bilan d'activité, les objectifs et les principes de la coordination. Il veille au développement et au maintien de la cohérence d'ensemble des dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi des actions menées par le CLIC.

Le comité de pilotage arrête les décisions nécessaires à la mise en œuvre des principes de fonctionnement du CLIC et de ses orientations.

Article 3 : LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Personnel

Le personnel départemental engagé dans le fonctionnement du CLIC se décline de la façon suivante :

- 1 travailleur médico-social à temps plein
- 1 rédacteur à temps plein
- 20 % d'un temps plein de médecin pour les régulations
- 1 coordonnateur à temps plein
- 1 infirmier- gestionnaire MAIA à temps plein

Le recrutement du coordonnateur est assuré par le Département en lien étroit avec les communautés de communes et communes nouvelles signataires. Il est placé sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la circonscription d'action sociale du Bocage et sous la responsabilité fonctionnelle du comité de pilotage.

Les communautés de communes et communes nouvelles s'engagent à rembourser au Département les frais afférents au poste du coordonnateur, rémunération et charges sociales. Un tableau, joint à la présente convention précise la participation de chacune des communautés de communes et communes nouvelles. Chaque année, dans le courant du dernier trimestre, le Département procédera à un appel de fonds.

Locaux

Le CLIC est situé dans des locaux hors du siège de la circonscription d'action sociale :
1 Avenue Général de Gaulle 14500 VIRE. Ils comprennent :

- 4 bureaux
- Un bureau affecté à l'antenne de la Maison Départementale des Personne Handicapées
- Un espace d'accueil
- Deux salles de réunion communes à l'ensemble de la circonscription.

Les moyens mis à disposition

Dans le cadre du fonctionnement du CLIC, le Département s'engage à mettre à la disposition de la structure tous les moyens nécessaires au fonctionnement du CLIC (loyer et charges, énergie, prestataires...).

Article 4 : LES MISSIONS DU COORDONNATEUR

En lien avec le comité de pilotage et ses partenaires, le coordonnateur assure l'animation du Centre Local d'Information et de Coordination. Il est garant des objectifs qui ont été définis par le comité de pilotage.

Missions internes

- Il veille à la transparence et à l'objectivité des informations données par le CLIC.

- Il est responsable du suivi et de l'évaluation de l'activité du CLIC dont il rend compte périodiquement au comité de pilotage.
- Le coordonnateur propose aux représentants des collectivités l'ordre du jour.
- Le coordonnateur définit les modalités d'organisation des groupes de travail ainsi que le nombre et la qualité des participants en fonction des thèmes abordés.

Missions externes

- Le coordonnateur est garant du développement et du maintien des partenariats avec les différentes institutions, les acteurs et les opérateurs participant à l'action médico-sociale et à la prise en charge des personnes âgées sur le territoire du CLIC. Il réunira en cas de besoin les représentants des autres organismes participant aux missions du CLIC.
- Il représente le CLIC dans les réunions auxquelles il est invité ou qu'il organise.
- Le coordonnateur assure un accueil physique et téléphonique. Il favorise l'accès aux droits et aux services, le développement de services en réponse aux besoins identifiés de la population fréquentant le CLIC et la simplification des procédures et des démarches des usagers.
- Il initie et participe à l'élaboration de documents à usage interne ou externe en particulier ceux destinés aux usagers du service (outils, plaquettes,...).
- Il contribue à la mise en œuvre d'actions d'intérêt collectif (actions de prévention, groupes de parole, conférences, expositions...) correspondant aux besoins de la population et en réfère périodiquement au comité de pilotage.
- Chaque mois, le coordonnateur est chargé de la mise en place et de l'organisation d'une réunion de concertation pluridisciplinaire (composition, ordre du jour,...).
- Il est garant du bon déroulement de l'évaluation de la situation de la personne âgée, de la réponse qui lui est apportée et de l'orientation de son dossier vers les services compétents du territoire.
- En cas de difficultés repérées entre les différents acteurs intervenant sur son territoire il peut assurer un rôle de médiateur en lien avec le comité de pilotage.

En fonction des ajustements du dispositif et de la mise en place de nouveaux services ou de nouvelles actions, ces missions pourront évoluer et être étendues.

Article 5 : EVALUATION DES ACTIONS MENEES PAR LE CLIC

Chaque année un bilan d'activité sera présenté au comité de pilotage prévu par l'article 2 de la présente convention.

Ce bilan fait état des activités menées par le CLIC et validées par le comité de pilotage au cours de l'année ; il propose des activités nouvelles dans le cadre de la politique gériatrique menée par le Département.

Article 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle pourra être renouvelée par décision expresse des parties concernées.

Article 7 : RESILIATION

La convention peut être dénoncée, en tout ou en partie, par chacun des signataires par lettre recommandée adressée aux autres parties, 6 mois au moins avant la date d'échéance annuelle.

A Caen le,

Le Président du Conseil Départemental du Calvados

Le Maire de la Commune de Souleuvre en Bocage

Le Président de la Communauté de Communes de Condé et Druance

Le Président de la Communauté de Communes Severine

Le Maire de la Commune de Valdallière

Le Maire de la Commune de Vire-Normandie

ANNEXE A LA CONVENTION 2015/2019- Article 3 - Les moyens mis en œuvre "Personnel"
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) DU BOCAGE
ELEMENTS CHIFFRES - PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
INSEE 2012

STRUCTURES	Nombre d'habitants	Nombre de personnes de + 60 ans	Nombre de personnes de + 75 ans	Subvention au prorata du nombre de personnes de + 60 ans	
Souleuvre-en-Bocage	8 593	2 206	934	4 681	15,60%
CC Condé et de la Druance	9 745	2 812	1 157	5 967	19,89%
CC Intercom Séverine	7 226	2 147	990	4 556	15,19%
Valdallière	6 060	1 476	636	3 132	10,44%
Vire Normandie	17 884	5 496	2 500	11 663	38,88%
TOTAL	49 508	14 137	6 217	30 000	100%



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :**Action Sociale/Solidarité**

**Participation au Comité Local pour le
Logement Autonome des Jeunes
(CLLAJ)**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen (compter
de sa notification ou de sa publication

Madame Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'accès des jeunes actifs et des étudiants au logement est coordonnée depuis plus de 25 ans par les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Le CLLAJ Vire Normandie, association Loi 1901 depuis 2011, est localisé au CCAS, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux et de personnel (0,5ETP). Le Conseil d'Administration du CLLAJ est composé de partenaires locaux (mission locale, bailleurs privés, associations.....), de collectivité locale (Région Normandie ...), de Vire Normandie et du CCAS.

Les missions du CLLAJ sont les suivantes :

- informer, accueillir et orienter les jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'un logement, quel que soit leur statut, actif, stagiaire de la formation continue, étudiant. Il s'agit de les accompagner dans leurs démarches administratives et de leur rappeler les droits et devoirs du locataire.
- recenser les offres de logement sur le territoire et d'enregistrer celles des bailleurs privés, de développer les bourses au logement, d'organiser les visites de logement et de mettre à disposition des bailleurs privés une documentation juridique.

En 2015, 184 jeunes ont été accueillis et 81 logements privés ont été recensés.

La contribution financière aux CLLAJ, en région, est de 0,50 € par habitant. Le CLLAJ Vire Normandie bénéficie d'une subvention de la commune déléguée de Vire à hauteur de 0,50 € par habitant.

Il est proposé d'étendre l'action du CLLAJ à l'ensemble des communes déléguées, c'est-à-dire sur le territoire de Vire Normandie, afin que les jeunes en milieu rural puissent bénéficier de ce service. Dans cette perspective, les logements disponibles des bailleurs privés seront recensés et ainsi l'offre de logements sera donc élargie.

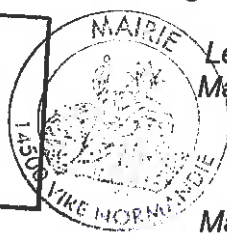
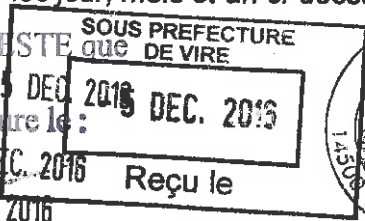
Suivant l'avis favorable de la Commission « Action sociale et Solidarité » et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à verser une subvention au CLLAJ, à hauteur de 0,50 € par habitant, pour les communes déléguées de VIRE NORMANDIE (Coulonces, Maisoncelles la Jourdan, Saint Germain de Tallevende, Truttemer le Petit, Truttemer le Grand, Vaudry et Vire).
- à signer tout document utile à la mise en œuvre de l'action.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE
Le présent
a été reçu en sous préfecture le :
publié-notifié le :
A VIRE le :
Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Virs Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ	☒			
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBBS	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒		☒	
Monsieur Robert PORQUIER				
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franchine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒	☒		Mme BALLÉ
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Loisirs

**Piscine « AQUAVIRE » -
Prolongation de 12 mois (année
2017) du contrat de Délégation de
Service Public (DSP) pour la gestion
du Centre Aquatique –
Signature de l'avenant n°4**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, la Commune Nouvelle de Vire Normandie a été créée à effet du 1er janvier 2016 sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes emportant la dissolution de l'EPCI. Vire Normandie se substitue ainsi dans tous les droits et obligations de l'ancienne Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2016.

Pour mémoire :

La Communauté de Communes de Vire a signé un contrat de délégation de service public avec la société RECREA pour l'exploitation du complexe aquatique AQUAVIRE situé sur le territoire de la Collectivité, pour une durée de 8 ans du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2015.

3 avenants ont été passés au contrat initial de DSP :

- **L'avenant 1 – Décembre 2013 :**
 - Remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)
 - Prise en compte du remplacement des filtres à sable par les filtres à billes de verre
- **L'avenant 2 – Novembre 2014 :**
 - Modification du taux de TVA de 19,6% à 20% et prise en charge de la hausse de 0,4% par la contribution financière de la CC de Vire
 - Non renouvellement du détachement de l'agent de la collectivité au sein du centre aquatique et remplacement par un coordinateur à temps plein
- **L'avenant 3 – Décembre 2015**
 - Prolongation du contrat d'une année (1er janvier 2016 au 31 décembre 2016)

Le projet d'avenant n°4 au contrat de DSP du centre aquatique AQUAVIRE a pour objet :

- 1) Le transfert du contrat de la Communauté de Communes à la Commune nouvelle à compter du 1er janvier 2016.
- 2) La réfaction des frais de déplacements du coordinateur pour l'année 2016 de la contribution à verser par la commune nouvelle.

.../...

- 3) La prolongation d'une année supplémentaire du contrat de DSP jusqu'au 31 décembre 2017 en raison des référés judiciaires en cours et d'un rapport de l'expert attendu dans le courant de l'année 2017 de façon à pouvoir appréhender les travaux à réaliser pour l'avenir afin de pérenniser l'équipement aquatique et dans le contexte de l'évolution du territoire dans le cadre de la loi NOTRe et des interrogations générées sur le portage des équipements aquatiques et leur mode de gestion sur ce territoire élargi.

- 1) Le transfert du contrat de la Communauté de Communes à la Commune nouvelle à compter du 1er janvier 2016.

Le contrat de DSP passé initialement par la Communauté de Communes de VIRE en tant qu'autorité délégante, avec le délégataire RECREA pour l'exploitation du centre aquatique, est arrivé à échéance le 31 décembre 2015 et a été prolongé pour une année avec une échéance prévue au 31 décembre 2016 à minuit.

Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes a été dissoute par la création de la commune nouvelle Vire Normandie. Dans ce contexte, le contrat de DSP pour l'exploitation du centre aquatique est transféré de droit à Vire Normandie à compter du 1er janvier 2016.

- 2) La réfaction des frais de déplacements du coordinateur pour l'année 2016 de la contribution à verser par la commune nouvelle.

Le compte d'exploitation prévisionnel de l'année 2016 établi dans le cadre de l'avenant 3 a pris en compte des frais de déplacements pour le coordinateur. Or la Commission « Enfance, Jeunesse, Loisirs » a rejeté la prise en charge de ces frais. Aussi la contribution financière forfaitaire est diminuée pour l'année 2016 d'un montant de 5.840 €/HT correspondant aux frais de déplacements du coordinateur pour 2016.

- 3) La prolongation d'une année supplémentaire du contrat de DSP jusqu'au 31 décembre 2017

Suite à notre courrier recommandé du 19 juillet 2016 adressé à Monsieur Sergent, Président Directeur Général de la Société RECREA, précisant les difficultés d'exploitation à venir liées notamment aux travaux à intervenir (toiture, carrelage,...) consécutivement aux référés expertises en cours, et dans le contexte de l'évolution du territoire dans le cadre de la loi NOTRe et des interrogations générées sur le portage des équipements aquatiques et leur mode de gestion sur ce territoire élargi :

Il paraît nécessaire de laisser une année supplémentaire avant de lancer une nouvelle procédure pour la gestion du Centre Aquatique.

Par courrier recommandé avec accusé réception du 10 août 2016, Monsieur Sergent nous informait de son accord concernant la prolongation d'un an du contrat de DSP qui lie la Société RECREA à Vire Normandie, et ce, dans un contexte d'intérêt général.

Il convient, en conséquence, de modifier par avenant N°4 le contrat de Délégation de Service avec la Société RECREA. Ce contrat de DSP arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2017 à minuit.

Le compte d'exploitation prévisionnel de l'année 2017 est établi sur la base du compte d'exploitation prévisionnel 2016 de l'avenant 3. La contribution s'élève à 579.160 €/ HT valeur décembre 2015 à condition qu'il n'y ait pas de perturbations liées aux travaux.

La révision de la contribution financière forfaitaire de l'année 2017

L'avenant 4 est ainsi établi en euros Fin décembre 2015 ; le contrat de DSP et les avenants 1 et 2 étaient établis en euros septembre 2007. L'avenant 3 a été établi en euros valeur Décembre 2015 de même que Le présent avenant 4.

La contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante pour l'année 2017 sera indexée sur la base de la formule de révision de l'article 26 du contrat de DSP à savoir :

$K2 = 0,15 + 0,40 * (\text{Sal } 2017/2015) + 0,05 * (\text{Indice Bois Part Variable } 2017/2015) + 0,04 * (\text{indice Bois Abonnement } 2017/2015) + 0,05 * (\text{indice Eau } 2017/2015) + 0,08 * (\text{Indice Electricité } 2017/2015) + 0,09 * (P2 \text{ } 2017/2015) + 0,14 * (FSD2017/2015)$

.../...

K2 est le coefficient de révision qui s'applique à la contribution financière forfaitaire 2016 comme suit :

Contribution 2017 actualisée = Contribution 2017 en euros Valeur décembre 2015 * K2

Les indices sont identiques à ceux du contrat de DSP initial et la valeur retenue des indices est la moyenne arithmétique des 12 mois de janvier à décembre de l'année 2015 et de l'année 2017. La révision définitive interviendra donc lorsque les indices de décembre 2017 seront publiés à savoir en avril 2018.

En Valeur €/HT

Contribution financière de l'autorité délégant en €HT valeur Septembre 2007	CFF Contrat DSP en € sept 2007	CFF après Avenant 1 en € sept 2007	CFF avenant 2 en € sept 2007	CFF après Avenant 2 en € sept 2007	CFF après avenant 3 en € déc 2015	CFF après avenant 4 en € déc 2015
2015	488 197 €	488 197 €	- 27 610 €	460 587 €		
2016	488 197 €	488 197 €	- 27 610 €	460 587 €	585 000 €	
2017	488 197 €	488 197 €	- 27 610 €	460 587 €	585 000 €	579 150 €

Les autres dispositions du contrat

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

La Commission de délégation de service public, réunie le 08 novembre 2016 à 14 h 00, a émis un avis favorable, pour motif d'intérêt général, à la prolongation de 12 mois du contrat de DSP avec la Société RECREA, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour la gestion de la piscine Aquavire, dans les conditions susvisées.

Suivant les avis favorables des Commissions « Enfance Jeunesse Loisirs », « Finances/Marchés Publics », et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire de Vire Normandie, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 au contrat de DSP susvisé, pour motif d'intérêt général.

Adopté à l'unanimité

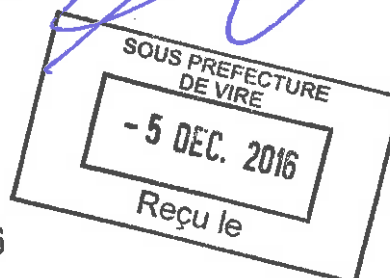
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDRÉU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte a été
publié-nommé le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 05 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du Lundi 28 Octobre 2016 à 20 h.00

Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 81
Quorum (69) : Atteint
Nombre de membres excusés : 18
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11
Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, d'abord convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ	☒		☒	
Madame Aurélie MANSON				
Monsieur Alain REVEY	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILARD			☒	
Monsieur Daniel LECIERCQ	☒			
Monsieur Michel LEARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VICIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULLOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒	☒		M. BALLE
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Tretteville-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOIE	☒			
Madame Héléne LEPRIENCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christèle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATIER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUSNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBL	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETTIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
PERSONNEL

**Suppression / Création de poste -
Mairie Annexe de la Commune
Délégée de Maisoncelles-la-
Jourdan**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La mairie déléguée de Maisoncelles La Jourdan voit sa secrétaire de mairie faire valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2016. Avec les congés et afin de faciliter le transfert de savoir il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1er décembre 2016.

Il est à noter que l'emploi de secrétaire de mairie de catégorie A à temps non complet de 21 heures par semaine est remplacé par un emploi de catégorie C à temps non complet de 24 heures hebdomadaire. Ce changement de quotité de temps de travail résulte du fait qu'un agent administratif effectuant 5 heures hebdomadaire sera intégré sur d'autres fonctions au sein de Vire Normandie.

Les fonctions de la ou du secrétaire pour la mairie déléguée de Maisoncelles la Jourdan seront d'assurer le secrétariat de la mairie déléguée sous l'autorité hiérarchique du maire délégué de Maisoncelles la Jourdan.

Les missions principales du poste seront :

- Accueil du public ;
- Secrétariat général ;
- Tenue de l'état-civil ;
- Gestion du cimetière ;
- Préparation des conseils communaux, participation aux réunions du conseil et la rédaction des comptes rendus et délibérations ;
- Elaboration et exécution de l'état spécial M14 (fonctionnement) ;
- Réalisation et suivi de la comptabilité journalière (mandats, titres et engagement) ;
- Organisation des élections ;
- Saisie de l'urbanisme.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décider de :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 24 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2016.
- La suppression d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à hauteur de 21 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

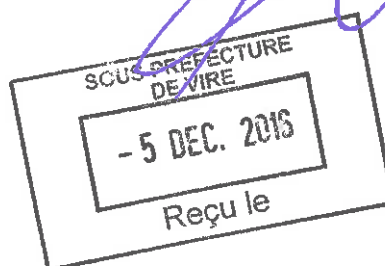
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous-préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire
06 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoit DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoit ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒		☒	
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
PERSONNEL

**Suppression / Création d'un emploi
au sein du conservatoire à
rayonnement communal**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conservatoire à rayonnement communal et la mairie de Vire Normandie ont reçu la demande d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe de voir sa quotité de temps de travail diminué au profit d'une collectivité plus proche de son domicile. Ainsi, ce professeur de trompette verra son temps de travail passer de 10 heures à 7 heures.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider de :

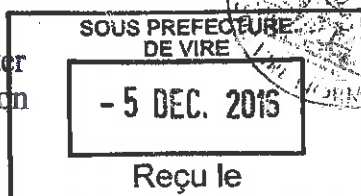
- La création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 7 heures à compter du 1^{er} décembre 2016.
- La suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 10 heures à compter du 1^{er} décembre 2016.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous-préfecture le : 05 DEC. 2016

publié-notifié le : 05 DEC. 2016

A VIRE le : 06 DEC. 2016

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LEJARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Amie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE			☒	
Monsieur Robert PORQUIER				
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
PERSONNEL

**Création d'un emploi de
gestionnaire des paies et carrières**

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La création de Vire Normandie a engendré un accroissement des agents a géré tant au niveau des paies que des carrières. Les deux gestionnaires paies et carrière gèrent en moyenne 456 paies et carrières pour Vire Normandie, 25 pour le budget ordures ménagères, 26 pour le CCAS, 1 agent du SCOT et 17 salariés de droit privé pour les EPIC de l'eau et de l'assainissement. Il faudra ajouter la gestion des agents du futur EPCI de la Vire au Noireau. Ces éléments conduisent à faire la proposition de création d'un poste de gestionnaire paies et carrières.

L'agent Elabore des actes administratifs, assure le traitement et la gestion des dossiers ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires. Recevoir, informer, conseiller les interlocuteurs des différentes collectivités et établissements publics.

Les missions principales sont les suivantes :

- Préparer et rédiger les actes de gestion relatifs à la carrière des personnels fonctionnaires et contractuels (reconstitution de carrière, gestion des différents congés, positions, cessation d'activité,...) et à la formation.
- Contrôler l'application de la réglementation et des règles RH propres à l'établissement (carrière, formation, paie, gestion du temps, absence, recrutement...), la cohérence et la validité des informations portées sur le dossier agent.
- Elaborer et contrôler les différentes opérations de paie et de charges (saisie, calcul, contrôle, relecture, mandatement).
- Participer à la réalisation d'études
- Rechercher des informations, notamment veille réglementaire
- Participation à l'élaboration de procédures dans son domaine
- Accueillir, orienter, conseiller et informer les agents et les partenaires extérieurs dans le domaine des ressources humaines (carrière, statut, rémunération, mobilité...)

En fonction du recrutement, le conseil municipal pourra être sollicité de nouveau afin de supprimer et créer cet emploi jusqu'au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider de :

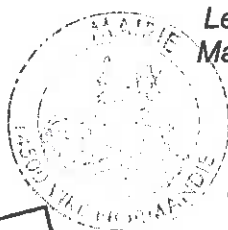
- La création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'adopter la modification du tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

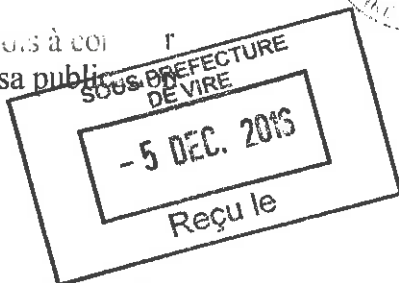
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

le
a été reçu par la préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LEGORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE		☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒	M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒		
Monsieur Arnaud RAOULT		☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylana MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

EPCI : "Intercom de la Vire au Noireau"

Présentation de la charte du futur

EPCI « Intercom de la Vire au Noireau »

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a relevé le seuil minimal pour une communauté de communes, le fixant à 15000 habitants.

Dans le Calvados et pour le territoire de Vire Normandie, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté par le Préfet en octobre 2015 et approuvé par les communes membres de l'ex communauté de communes de Vire en décembre 2015.

Ce SDCI précise la création d'une communauté de communes dans le cadre d'une fusion du Pays de Condé et de la Druance et d'une extension aux communes de Vire-Normandie, Souleuvre-en-Bocage et de Valdallière.

Afin de préparer la création du futur EPCI, de la Vire au Noireau, à compter du 1er Janvier 2017, un comité de pilotage composé des maires des communes nouvelles et des présidents de communautés de communes a été installé.

De plus, les maires des communes membres du futur EPCI ont été associés à la rédaction de la Charte. Elle a pour objet de définir une vision commune aux 5 territoires, les compétences exercées et rétrocédées et les grands principes d'organisation en appui des pôles de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la Charte portant sur la vision du futur EPCI « Intercom de la Vire au Noireau.

Voteants : 92 (81 membres présents + 11 pouvoirs)**Vote :****Pour : 91****Abstention : 1 (Serge HAMEL)****Opposition : 0****Adopté à la majorité****Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire soussigné ATTESTE que **5 DEC. 2016**
 Le présent acte a été reçu sous préfecture le : **05 DEC. 2016**
 publié-notifié le : **05 DEC. 2016**
 A VIRE le : **06 DEC. 2016**
 Le Maire

SOUS PREFECTURE DE VIRE

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 81

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 18

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE

Intercom de la Vire au Noireau

Charte de fusion et extension

Préambule

Les élus du territoire réunis en Comité de pilotage ont souhaité se doter d'une charte communautaire afin de préciser les modalités de travail entre l'ensemble des collectivités impliquées dans la fusion-extension et de fixer les objectifs attendus de l'intercommunalité. Un séminaire réunissant l'ensemble des maires du futur EPCI a eu lieu en juin 2016 afin de travailler ensemble sur la Charte. Ce séminaire a permis de définir le nom du futur EPCI « Intercom de la Vire au Noireau », ainsi que son siège qui se trouvera à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie dans un premier temps.

Le territoire

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la création d'un nouvel EPCI en fusionnant les Communautés de communes de Bény-Bocage, de Vassy, de Vire, du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, au 1^{er} janvier 2017. Ce futur EPCI regroupera 49 278 habitants (INSEE, 2013) au sud-ouest du département du Calvados.

Certaines Communautés de communes ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2016 au profit de communes nouvelles. Ainsi la Communauté de communes de Bény-Bocage et ses 20 communes deviennent la commune nouvelle de Souleuvre-en-Bocage, la Communauté de communes de Vire devient la commune nouvelle Vire-Normandie (8 communes) et la Communauté de communes de Vassy forme la commune nouvelle de Valdallière avec ses 14 communes. La Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance comprend également une commune nouvelle Condé-en-Normandie formée par 6 de ses communes.

Le territoire est structuré autour de deux pôles urbains et économiques : Vire et Condé-sur-Noireau. Ces deux pôles comptent respectivement 11 597 habitants et 5 244 habitants en 2013, et concentrent les services et équipements structurants du territoire. L'attractivité de ces pôles rayonne sur l'ensemble du territoire, ce sont les locomotives du bassin de vie et d'emploi. Les communes voisines de ces pôles peuvent être qualifiées de communes « péri-urbaines » : Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Denis-de-Méré pour Condé-sur-Noireau et Saint-Germain-de-Tallevende, Vaudry et La Graverie pour Vire.

Le territoire se caractérise également par des bourgs ruraux développant leur propre bassin de vie autour des équipements et services répondant aux besoins quotidiens des habitants : Saint-Sever, La Graverie, Le Bény-Bocage, Saint-Martin-des-Besaces et Vassy, ainsi que par un maillage dense de petits bourgs et hameaux qui parsèment la campagne. Ces bourgs ruraux sont des points d'ancrage de la population qui cimentent les bases du territoire.

L'Intercom de la Vire au Noireau compte 19 710 emplois en 2013, dont plus de 70 % sont concentrés sur les pôles de Condé-sur-Noireau (3 623 emplois) et Vire (10 421 emplois). Condé-sur-Noireau fait également partie de la zone d'emploi de Flers. L'économie repose sur des entreprises bien implantées souvent sur des secteurs d'activités traditionnels : automobile, métallurgie, agroalimentaire.

L'agriculture occupe une place importante dans le territoire tant au point de vue économique, en lien avec les entreprises agroalimentaires, qu'au point de vue paysager et cadre de vie.

Le tourisme présente des enjeux de développement important s'appuyant sur les pôles d'attractivité existants : Viaduc de la Souleuvre, Château de Pontécoulant, Forêt de Saint-Sever, Lac de la Dathée, centres-villes reconstruits, etc. ainsi que sur un réseau dense de chemins de randonnées (pédestre, VTT, équestre).

1. Principes et objectifs de l'Intercom de la Vire au Noireau

Cette charte signée entre les deux communautés de communes de Condé Intercom et de l'Intercom Séverine ainsi qu'avec les communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie a pour objectif de définir :

- Les modalités de construction du projet de territoire
- Les modalités de travail, les valeurs, les principes retenus de fonctionnement au sein de la nouvelle communauté de communes

a. Principes et valeurs partagés

Cellule de base de la démocratie et de la vie locale, la commune dont les conseils municipaux sont élus au suffrage universel direct est la source de l'intercommunalité. A ce titre, ses élus doivent être associés à l'intercommunalité dans la réflexion et le développement du territoire.

Les principes et valeurs qui guident l'action de la nouvelle intercommunalité et de ses communes membres sont les suivants :

- **La solidarité** : consolider les liens entre communes et communautés de communes, quelle que soit leur spécificité, liens basés sur des principes de respect et d'échanges mutuels.
- **La complémentarité** : assurer une réelle complémentarité entre petites et grandes communes, entre territoires urbains et ruraux.
- **La mutualisation** : rechercher les solutions les plus harmonieuses et les plus cohérentes en matière de services et de moyens pour apporter des réponses adaptées et optimisées en matière d'équipements et de services publics.
- **L'équité** : assurer une politique d'action publique qui soit cohérente, adaptée, pertinente, maîtrisée dans ses orientations et ses pratiques.
- **La coopération** : favoriser les démarches participatives au sein du bloc communal mais également envers toutes structures intéressées par le développement du territoire « EPCI facilitateur ».
- **L'ouverture** : faciliter les échanges avec les partenaires institutionnels et les territoires voisins, en s'intéressant aux démarches nouvelles ou aux pratiques innovantes.
- **La proximité** : définir la place de l'habitant autour de deux volontés :
 - o Renforcer la territorialisation des politiques publiques pour un meilleur service ;
 - o Assurer un développement attractif et harmonieux du territoire.
- **La subsidiarité** : réfléchir chaque projet dans la nouvelle entité avec l'objectif d'un meilleur service à l'usager, au meilleur coût. L'organisation spatiale doit être la plus pertinente possible, et l'intérêt communautaire se doit d'obéir à l'identité du territoire dans son ensemble.
- **La transparence** : rendre compte sur l'exercice des politiques publiques et sur la mise en œuvre du pacte financier et fiscal ; la transparence s'exercera de manière ascendante et descendante au sein du bloc local.

b. Une communauté multipolaire garante des identités locales

La communauté est fondée sur la complémentarité des bassins de vie autour de deux pôles économiques de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie et de pôles secondaires. La communauté s'oblige en conséquence à un aménagement multipolaire, consacrant le rôle de pôles structurants du territoire.

La communauté est riche de la diversité et de la complémentarité des espaces ruraux et urbains de son territoire.

Respect des souverainetés communales :

Les modalités de prise de décision au sein de la communauté de communes sont garanties de l'intérêt général des populations et du respect de l'identité des communes.

La communauté de communes n'a pas vocation, et ne cherche pas, à se substituer aux communes dans l'exercice de leurs compétences. Elle s'attache en priorité au développement économique, à l'accroissement des ressources locales et à tout ce qui est nécessaire pour développer l'attractivité du territoire. Les communes sont souveraines dans l'exercice de leurs compétences propres.

2. Modalités de construction du territoire

a. L'Attractivité du territoire comme ambition partagée

Le projet de territoire, fruit d'une co-construction au sein du bloc communal (communes et EPCI), s'appuiera sur deux grands piliers complémentaires :

- L'attractivité économique : Soutenir le développement économique et touristique. Veiller à une répartition équilibrée et complémentaire des zones d'activités existantes et futures pour irriguer l'ensemble de son territoire, à la gestion prévisionnelle de l'emploi sur le territoire et notamment aux besoins en formation en adéquation avec les besoins des entreprises.
- L'attractivité du cadre de vie : Assurer le maillage du territoire en termes de services et d'équipements structurants.

L'EPCI est ainsi facilitateur dans la recherche de cofinancements, de mise en réseau des différents acteurs et partenaires endogènes et exogènes au territoire.

b. Les compétences communautaires

Les élus ont choisi de partager les compétences au sein du bloc communal. L'EPCI a vocation à exercer des compétences à visée stratégique, tandis que les communes conservent les compétences de proximité.

Compétences validées lors du séminaire des maires du 18 juin 2016 :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (SCoT et documents d'urbanisme).
- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires ;

politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - o Opération de restauration des cours d'eau
 - o Participation aux SAGE
 - o Entretien des chemins de randonnées (pédestre, VTT, équestre)
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - o Politiques de l'emploi et de la formation
 - o Participation au fonctionnement de la mission locale
 - o Participation au fonctionnement du CLIC
 - o Participation au fonctionnement du point d'accès au droit

Compétences facultatives :

- SPANC
- Station de production d'eau du Val Mérienne
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : desserte des zones d'activité
- Gestion des pôles de santé libéraux et ambulatoires achevés (Condé-sur-Noireau)

En outre, un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols sera créé.

L'Intercom de la Vire au Noireau sera également compétente pour contractualiser avec les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département, etc.) pour tous projets œuvrant au développement du territoire.

c. Engagement sur les rétrocessions des compétences

Au 1^{er} janvier 2017, l'Intercom de la Vire au Noireau exercera les compétences additionnées de Condé Intercom et de l'Intercom Séverine, ainsi que les compétences devenues obligatoires. L'EPCI sera ensuite chargé de rétrocéder les compétences qu'il ne souhaite pas exercer. Pendant la période transitoire, ces compétences seront exercées territorialement, c'est-à-dire de la même manière qu'elles le sont actuellement.

Les élus souhaitent que la rétrocession des compétences se fasse au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Toutes les compétences qui ne sont pas citées dans le chapitre ci-dessus « les compétences communautaires » seront rétrocédées aux communes.

D'ici la fin de l'année 2016, les conseils communautaires et municipaux seront appelés à se prononcer sur une motion actant ces rétrocessions de compétences.

3. Principes de l'organisation de l'intercommunalité

a. Gouvernance

Le conseil communautaire sera composé de représentants de toutes les communes. Afin que la représentation soit la plus complète possible, les élus souhaitent mettre en place un accord local basé sur une représentation à la proportionnelle selon la population en fonction de la législation en vigueur.

Le Bureau sera composé du Président et de Vice-présidents et éventuellement de membres associés. Chacune des 5 anciennes communautés de communes sera représentée de façon équitable.

Les commissions seront composées d'environ 15 personnes. Elles pourront être ouvertes aux conseillers municipaux.

La conférence des maires sera composée des maires et maires délégués et se réunira au moins une fois par an. Elle aura un rôle consultatif.

b. Services d'intérêt communautaire

Si le développement des services et leur harmonisation sur le territoire sont des enjeux de la constitution de la communauté, celle-ci n'obéit pas à un principe d'uniformité mais agit localement en fonction des enjeux et des priorités caractérisant chaque bassin de vie.

L'intervention de la communauté de communes peut également permettre la création d'équipements essentiels au devenir des communes qui n'auraient pas les moyens, à elles seules d'en assumer la charge. Dans tous les cas, il s'agit d'appliquer le principe de subsidiarité : chaque compétence, chaque équipement n'est dévolu à la communauté que s'il est plus pertinent, socialement, démocratiquement et économiquement de le mettre en commun.

L'organisation des services de la Communauté de communes tendra vers la mutualisation des moyens humains et matériels ainsi que la mutualisation des achats.

c. Les principes d'unité de l'organisation et de pôles de proximité

Des pôles de proximité sont créés afin de faciliter la mise en réseau des compétences communautaires sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de favoriser les dynamiques et les mutualisations entre l'intercommunalité et les communes. Véritable interface entre la communauté de communes et les communes, ces pôles de proximité déclineront les compétences communautaires nécessitant réactivité, écoute des besoins et suivi au plus près des habitants et des entreprises.

Ces pôles de proximité seront au nombre de cinq, correspondant aux cinq territoires. Un technicien référent sera nommé dans chaque pôle. Il assurera l'interface avec le coordinateur des pôles à l'EPCI, chargé de la mise en œuvre des politiques communautaires de proximité.

Les pôles de proximité, véritables guichets locaux, seront situés à :

- Condé-en-Normandie à Condé-sur-Noireau
- Souleuvre-en-Bocage à Le Bény-Bocage

- Saint-Sever-Calvados
- Valdallière à Vassy
- Vire Normandie à Vire

Des conventions de mutualisation entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes, portant sur leurs périmètres d'intervention respectifs, sur les moyens mis à disposition et sur les modalités de dialogue entre EPCI et communes seront mises en place.

d. Communication

La communication est un enjeu fort pour la future communauté, tant au niveau local lors de sa mise en place, qu'en terme de marketing territorial pour répondre à la volonté d'attractivité territoriale (économie et cadre de vie).

La communication institutionnelle sera essentielle afin que les habitants puissent connaître et s'approprier cette nouvelle collectivité. Dès son installation et tout au long de la mandature, le Conseil communautaire s'engage à informer les habitants.

Les communes sont des relais de la diffusion de l'information de l'EPCI, tant au niveau de leurs habitants que de leur conseil municipal.

Des supports de communication seront mis en place pour informer régulièrement les maires et maires délégués ne faisant pas partie du Conseil communautaire.

4. Pacte financier et fiscal

La maîtrise de la pression fiscale, des niveaux de redevances et des tarifs publics qui pèsent sur les contribuables et les usagers, est une priorité de la communauté, dans un esprit de solidarité financière.

Le pacte fera l'objet d'un document particulier reprenant et détaillant, notamment, les grands principes édictés ci-dessous.

Grands principes du pacte financier et fiscal :

- Neutralité fiscale
- Dimensionnement des compétences à la seule fiscalité professionnelle unique (pas de fiscalité ménage pour l'EPCI)
- Engagement de transparence entre les communes et l'intercommunalité
- Leviers de fonds de concours pour les projets structurants
- Evaluation annuelle des politiques publiques menées par l'Intercom
- Révision souple et réactive du pacte financier et fiscal en cas de besoin

La commission locale d'évaluation des charges transférées se réunira aussi souvent que nécessaire afin d'évaluer les charges transférées à la suite des rétrocessions ou des transferts de compétences.

Collecte et traitement des ordures ménagères : selon l'article L.1639 A bis du CGI (pour la TEOM) et l'article L.2333-76 du CGCT (pour la REOM), les EPCI fusionnant peuvent maintenir les régimes existants de financement du service de collecte des déchets ménagers pendant une durée de 5 ans maximum.

Evolution de la Charte

Cette présente charte est la traduction de la volonté des élus de mettre en place un fonctionnement qui fédère l'ensemble des communes. Elle a été élaborée dans le respect des textes en vigueur.

Cette charte a été proposée et votée par les conseils communautaires de Condé Intercom et de l'Intercom Séverine ainsi que par les Conseils municipaux des communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie.

Toute modification devra être votée par le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau à la majorité qualifiée.

La modification des compétences n'entraînera pas nécessairement une modification de la présente charte.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
RPQS – SIVOM de SAINT-SEVER"

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Approbation des Rapports annuel
2015 sur le Prix et la Qualité du
Service de l'Eau Potable**

Monsieur Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les 2 rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2015, établis par le SIVOM de SAINT SEVER concernent :

- L'un, les communes de Beaumesnil, Campagnolles, Champ du Boul, Coulonces, Courson, Fontenermont, Landelles et Coupigny, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois, Le Mesnil Robert, Mesnil Clinchamps, Pont Bellanger, Saint Aubin des Bois, Saint Germain de Tallevende, Saint Manvieu Bocage, Septe Frères et Saint Sever.
- L'autre, les communes de Beuvrigny, Fourneaux, Pont Farcy et Sainte Marie Outre l'Eau.

Pour le rapport comprenant les communes déléguées de Saint Germain de Tallevende et de Coulonces, les principaux éléments et indicateurs sont les suivants :

Commune	Nombre total d'abonnés 31.12.2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31.12.2015	Nombre d'abonnés domestiques Au 31.12.2015	Nombre total d'abonnés au 31.12.2015
BEAUMESNIL	109	109		109
CAMPAGNOLLES	247	248		248
CHAMP-DU-BOULT	268	270		270
COULONCES	353	355		355
LE GAST	169	169		169
LANDELLES-ET- COUPIGNY	569	570		570
MESNIL BENOIST	26	26		26
MENSIL CAUSSOIS	63	58		58
MESNIL CLINCHAMPS	486	493		493
MESNIL ROBERT	95	96		96
PONT BELLANGER	56	56		56
STE MARIE OUTRE L'EAU	6	6		6
ST GERMAIN DE TALLEVENDE	945	950		950
ST MANVEU BOCAGE	257	262		262
ST SEVER	794	790		790
SEPT FRERES	208	207		207
COURSON	279	277		277
FONTENERMONT	103	104		104
ST AUBIN DES BOIS	181	183		183
Total	5214	5229		5229

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,95 abonnés/km au 31.12.2015 (11,91 abonnés/km au 31.12.2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,84 habitants/abonné au 31.12.2015 (1,84 habitants/abonné au 31.12.2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 71,3 m³/abonné au 31.12.12.2015 (70,53 m³/abonné au 31.12.2014).

Tableau récapitulatif des indicateurs sont les suivants :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	9617	9622
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€/m ³)	2,07	2,15
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	98,4 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,6 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	84
Rendement du réseau de distribution	81 %	83 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	0,6	0,5
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,6	0,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,3 %	0,26 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0,0212	0,0231

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Adopté à l'unanimité

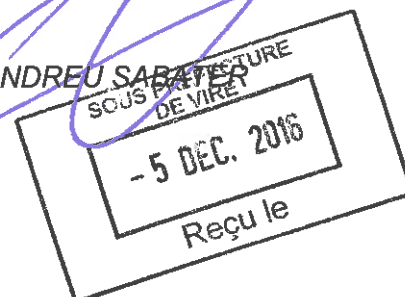
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
pour être valide doit être
exécuté par le Maire
A l'issue de la séance
datant du 05 DEC 2015
de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,



Marc ANDREU SABATIERE



Le Maire soussigné
a été reçu
publié-notifié
A VIRE le
Le Maire

06 DEC. 2015



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 77

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 22

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUMIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROUILLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOIE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			

Madame Christelle MARIE	☒			
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒			M. GALLIER
Monsieur Patric PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT		☒		
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEI	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEI
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER	☒			
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérôme FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLE
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE

SIVOM DE SAINT SEVER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Communes de :

- **BEAUMESNIL**
- **CAMPAGNOLLES**
- **CHAMP DU BOULT**
- **COULONCES**
- **COURSON**
- **FONTENERMONT**
- **LANDELLES ET COUPIGNY**
- **LE GAST**
- **LE MESNIL BENOIST**
- **LE MESNIL CAUSSOIS**
- **LE MESNIL ROBERT**
- **MESNIL CLINCHAMPS**
- **PONT BELLANGER**
- **ST AUBIN DES BOIS**
- **ST GERMAIN DE TALLEVENDE**
- **ST MANVIEU BOCAGE**
- **SEPT FRERES**
- **ST SEVER**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE SAINT SEVER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BEAUMESNIL, BEUVRIGNY, CAMPAGNOLLES, CHAMP-DU-BOULT, COULONCES, COURSON, FONTENERMONT, FOURNEAUX, LANDELLES-ET-COUPIGNY, LE GAST, LE MESNIL-BENOIST, LE MESNIL-CAUSOIS, LE MESNIL-ROBERT, MESNIL-CLINCHAMPS, PONT-BELLANGER, PONT-FARCY, SAINT-AUBIN-DES-BOIS, SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT, SAINT-MANVIEU-BOCAGE, SAINT-SEVER-CALVADOS, SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU, SEPT-FRERES
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 20/02/1973. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☐ régie
☒ régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- ☐ régie intéressée
- ☐ gérance
- ☐ délégation de service public : affermage
- ☐ délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : STGS
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2015
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants : N°01 Mise au point d'un nouveau bordereau de prix de travaux de branchements N°02 Absorption de la commune de ST SEVER et des communes du SIAEP de COURSON
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 622 habitants au 31/12/2015 (9 617 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 229 abonnés au 31/12/2015 (5 214 au 31/12/2014).

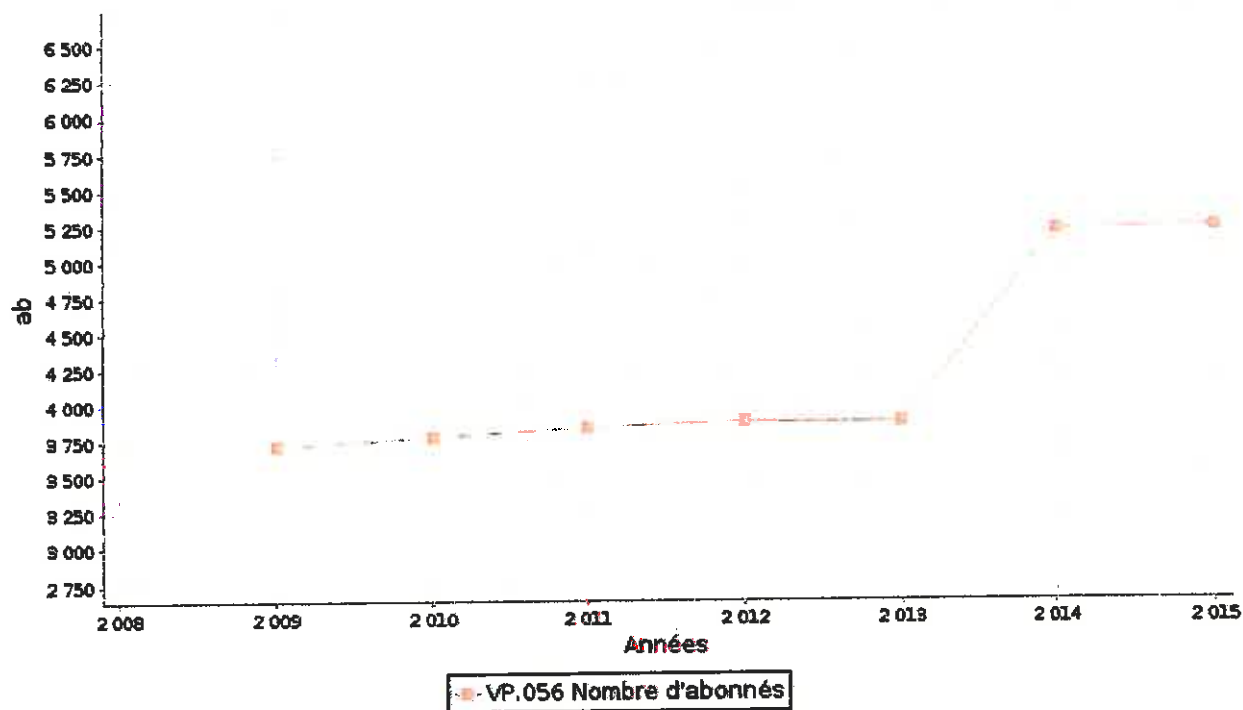
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BEAUMESNIL	109	109		109	0
CAMPAGNOLLES	247	248		248	0.40
CHAMP-DU-BOULT	268	270		270	0.74
COULONCES	353	355		355	0.56
LE GAST	169	169		169	0
LANDELLES-ET-COUPIGNY	569	570		570	0.18
MESNIL BENOIST	26	26		26	0
MESNIL CAUSSOIS	63	58		58	-7.9
MESNIL CLINCHAMPS	486	493		493	1.44
MESNIL ROBERT	95	96		96	1.05
PONT BELLANGER	56	56		56	0
STE MARIE OUTRE L'EAU	6	6		6	0
ST GERMAIN DE TALLEVENDE	945	950		950	0.53
ST MANVIEU BOCAGE	257	262		262	1.95
ST SEVER	794	790		790	-0.5
SEPT FRERES	208	207		207	-0.48
COURSON	279	277		277	-0.71
FONTENERMONT	103	104		104	0.97
ST AUBIN DES BOIS	181	183		183	1.10
Total	5 214	5 229		5 229	0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,95 abonnés/km au 31/12/2015 (11,91 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 71,3 m³/abonné au 31/12/2015. (70,53 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

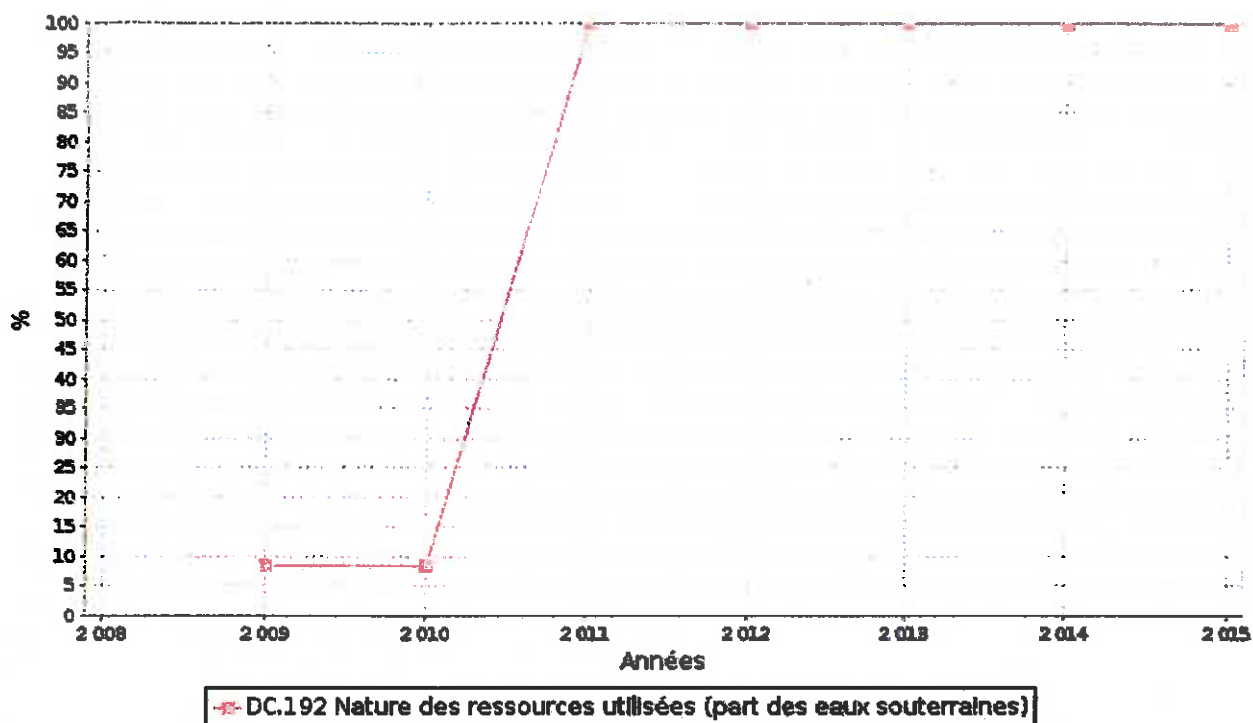


Le service public d'eau potable prélève 164 036 m³ pour l'exercice 2015 (187 152 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Source Mesnil			49 679	53 505	7,7%
Source Rosel S1			90 724	72 991	-19,6%
Source Hamerie			46 749	37 540	-19,7%
Source Rosel S2			0	0	___%
Total			187 152	164 036	-12,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

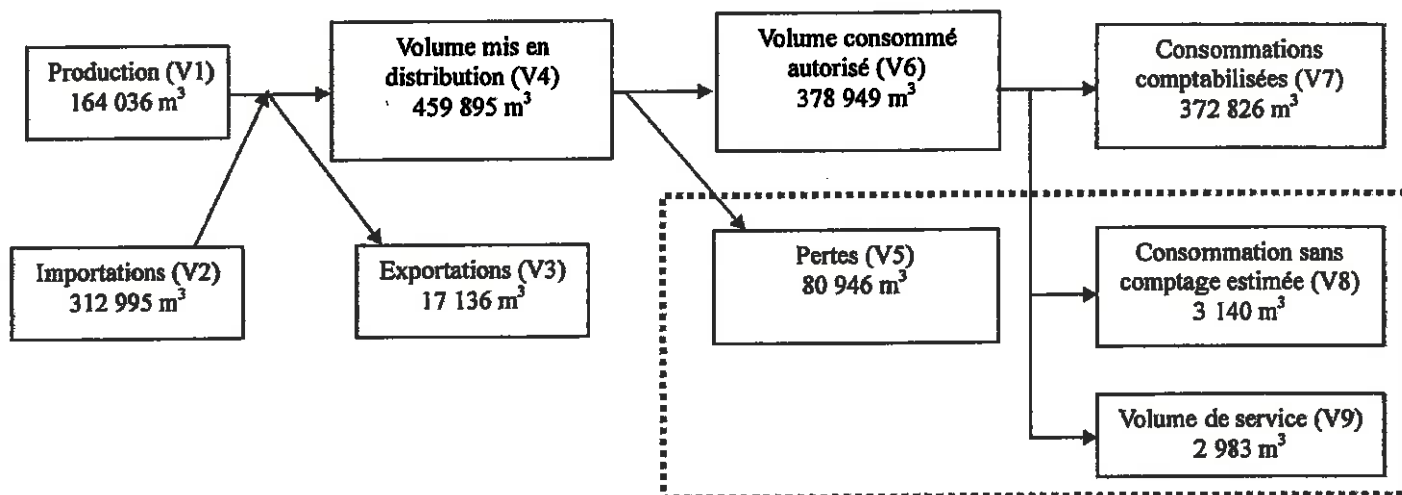


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2. Production

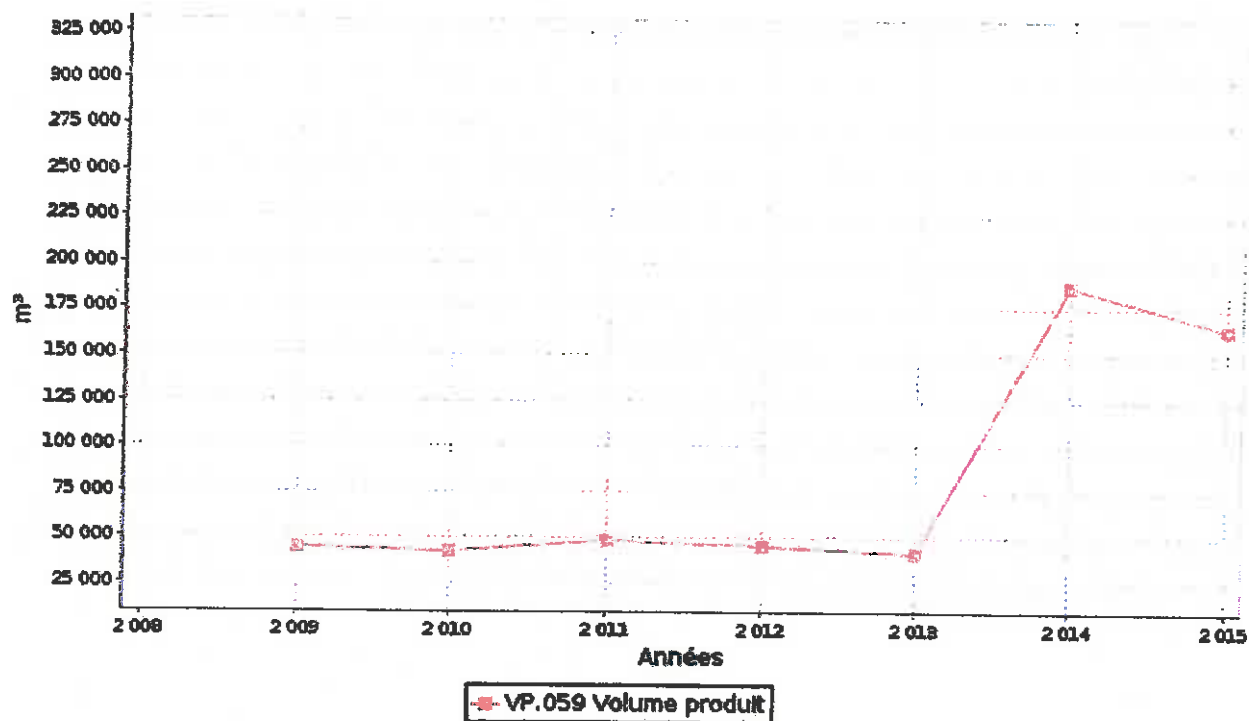


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Source Mesnil	49 679	53 505	7,7%	80
Source Rosel S1	90 724	72 991	-19,6%	80
Source Hamerie	46 749	37 540	-19,7%	80
Source Rosel S2	0	0	____%	80
Total du volume produit (V1)	187 152	164 036	-12,3%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
SP de la SIENNE	284765	293842	3.18	
Sienna Hamonerie	7664	13642	78	
Sienna IME	3448	2704	-21.58	
Sienna Parc Animalier	3409	2577	-24.40	
Sienna Route de VIRE	370	229	-38.10	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	299 656	312 995	4,5%	80

1.6.4.

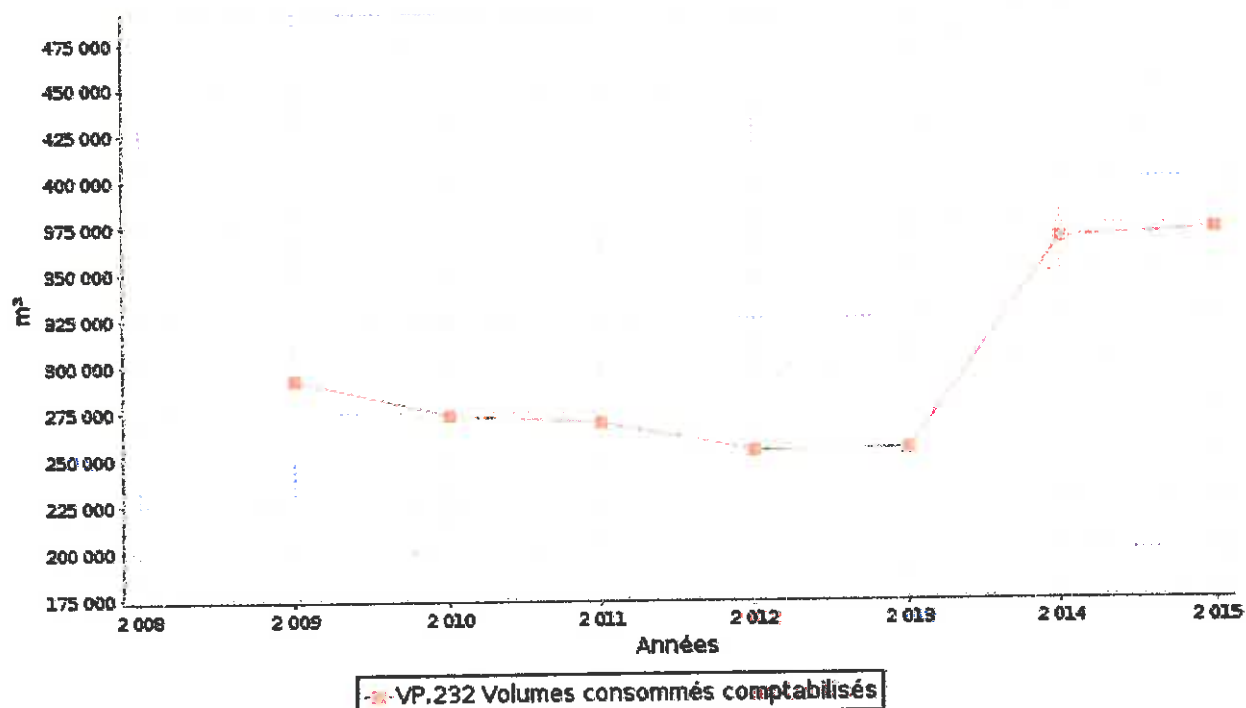
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	367 762	372 826	1,4%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	367 762	372 826	1,4%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	20 218	17 136	-15,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 140	3 140	0%
Volume de service (V9)	3 003	2 983	-0,7%

1.6.6.**Volume consommé autorisé**

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	373 905	378 949	1,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 437,73 kilomètres au 31/12/2015 (437,6 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015
18 € HT au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	81,02 €	75 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³ de 0 à 500	0,88 €/m ³	1 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 500	0,78 €/m ³	0,90 €/m ³
Autre : Frais de déplacement technicien		0 €	36.00€HT/Heure
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m ³	0,415 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

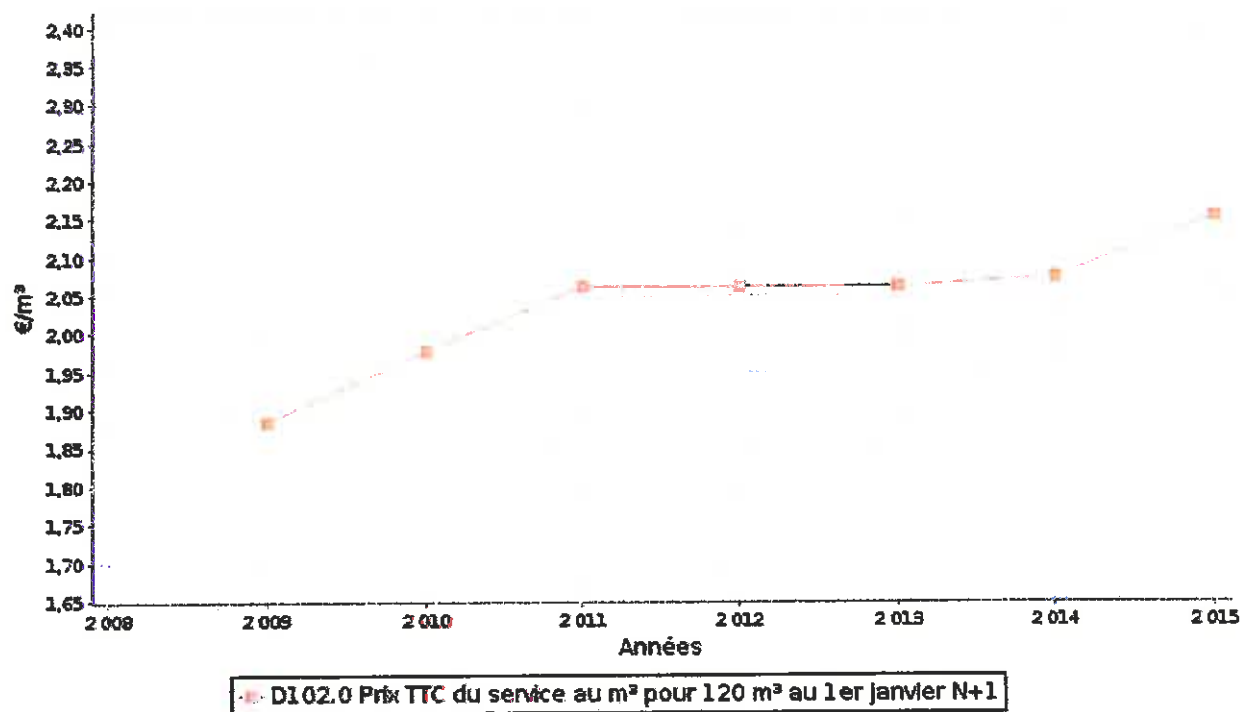
- Délibération n°62/2015 du 10/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération n°38/2015 du 17/09/2015 effective à compter du 17/09/2015 fixant les frais d'accès au service
-

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	81,02	75,00	-7,4%
Part proportionnelle	105,60	120,00	13,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	186,62	195,00	4,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0	0	0%
Part proportionnelle	0	0	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0	0	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,20	49,80	1,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	0%
TVA	12,97	13,46	3,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,17	63,26	1,8%
Total	248,79	258,26	3,8%
Prix TTC au m³	2,07	2,15	3,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
BEAUMESNIL	0.88	1.00
CAMPAGNOLLES	0.88	1.00
CHAMP-DU-BOULT	0.88	1.00
COULONCES	0.88	1.00
COURSON	0.90	1.00
FONTENERMONT	0.90	1.00
FOURNEAUX	0.88	1.00
LANDELLES-ET-COUPIGNY	0.88	1.00
LE GAST	0.88	1.00
LE MESNIL-BENOIST	0.88	1.00
LE MESNIL-CAUSOIS	0.88	1.00
LE MESNIL-ROBERT	0.88	1.00
MESNIL-CLINCHAMPS	0.88	1.00
PONT-BELLANGER	0.88	1.00
PONT-FARCY	0.88	1.00
SAINT-AUBIN-DES-BOIS	0.89	1.00
SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT	0.88	1.00
SAINT-MANVIEU-BOCAGE	0.88	1.00
SAINT-SEVER-CALVADOS	0.90	1.00
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU	0.88	1.00
SEPT-FRERES	0.88	1.00

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 459 894 m³/an (455 519 m³/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	825 627.84€	805 734.70	
<i>dont abonnements</i>	379 331.30€	359 777.67	
Recette de vente d'eau en gros	0.00€	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0.00€	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00€	0	
Total recettes de vente d'eau	825 627.84€	805 734.70	
Recettes liées aux travaux	53 292.83€	50 079.42	
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00€	0	
Autres recettes (préciser)	750.00€	202.79	
Total autres recettes	54 042.83€	50 282.21	
Total des recettes	879 670.67€	856 016.91	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 805 734.70 € (825 627 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	70	0	64	1
Paramètres physico-chimiques	74	1	65	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	98,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,6%	100%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (Indicateur P103.2B)	120	-	84

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

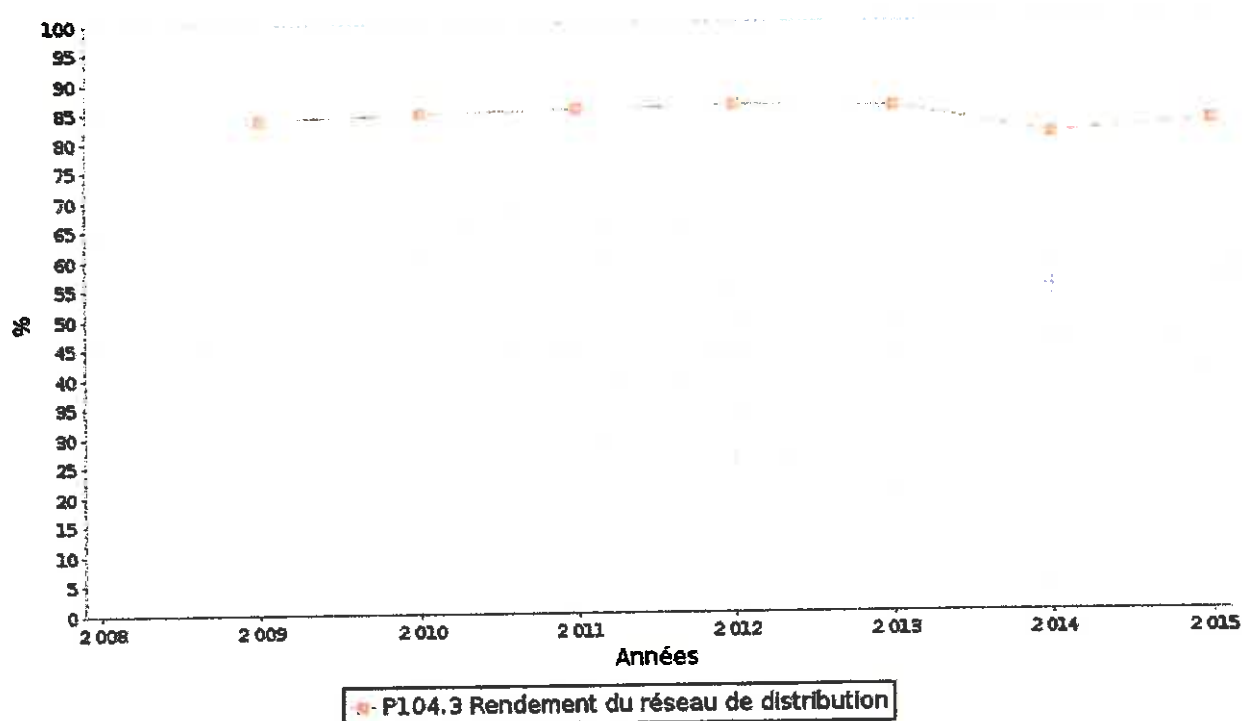
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_7}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_1}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	81 %	83 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,47	2,48
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,8 %	81,1 %



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_d - V_r}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,5 m³/j/km (0,6 en 2014).

3.3.3.

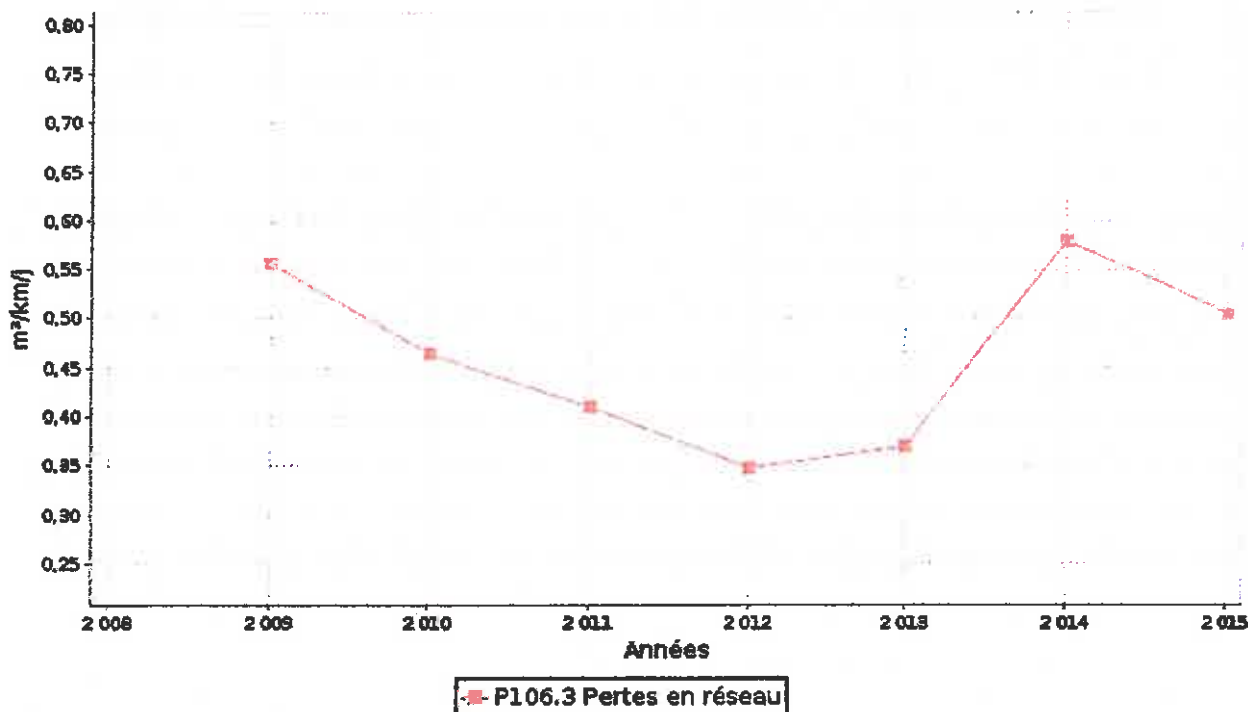
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_d - V_u}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 0,5 m³/j/km (0,6 en 2014).



3.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 5,68 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,26% (0,3 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	5 214	5 229
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	01	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	30	30
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	370 707	121 945
Montants des subventions en €	95 215	36 000.00
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		319 786.09	269 046.46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	51 302.61	52 739.63
	en intérêts	14 743.83	12 573.60

4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 185 025.22 € (161 274.60 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
8 617,59 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0231 €/m³ pour l'année 2015 (0,0212 €/m³ en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 617	9 622
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,07	2,15
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,6%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	84
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81%	83%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,6	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,6	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,3%	0,26%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0212	0,0231



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires Générales

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Recensement de la population

Madame Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Au 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle de Vire Normandie a été créée. Néanmoins, pour l'année 2017, l'INSEE a décidé que l'enquête ne concernerait que le territoire de l'ancienne commune de VIRE, qui, en qualité de commune comptant plus de 10 000 habitants, doit assurer tous les ans le recensement de 8% des adresses de la commune soit environ 550 logements.

Le bon déroulement du recensement de la population implique donc, tous les ans, le recrutement de 3 agents recenseurs pendant la période allant du 2 janvier au 10 mars 2017.

En effet, l'INSEE préconise 200 logements par agents recenseurs, afin de remplir nos obligations dans les délais impartis.

La mission des agents recenseurs consiste à réaliser les tâches suivantes :

- participer à deux réunions de formation qui se dérouleront début janvier 2017
- procéder lors de la « tournée de reconnaissance » (1 semaine) à la localisation des bâtiments et des logements désignés par l'INSEE, avertir les usagers, avant le début officiel du recensement.
- recenser les logements et leurs occupants
- classer les différents documents et établir les différents bordereaux récapitulatifs.

La rémunération des agents recenseurs est fixée librement par les Conseils Municipaux, les charges sociales (ouvrières et patronales) sont celles applicables aux agents non titulaires.

Le montant de la dotation qui serait versée à la Ville, au titre de l'enquête de recensement de 2017 est de 2 342 euros. Pour mémoire, elle s'élevait à 2460 € en 2016 et 2685 € en 2015.

Il vous est proposé d'appliquer la rémunération suivante aux agents recenseurs :

- 2,50 € par feuille de logement
- 1,00 € par bulletin individuel
- 0,75 € pour les bulletins individuels suivants afférents au logement.

Le montant retenu par feuille de logement comprend les frais de déplacement et de repérage.

A cela, il convient d'ajouter une rémunération pour les temps de formation soit un montant forfaitaire de formation de 34 euros par ½ journée correspondant à un temps total de 3h30 de présence.

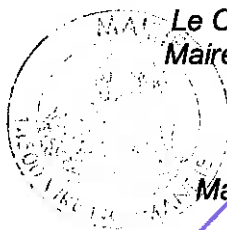
Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie, dans le cadre de l'organisation de la campagne de recensement 2017, de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016 :

- donner son accord quant au mode de rémunération proposé ci-dessus
- autoriser le recrutement de 3 agents recenseurs
- prendre acte de la dotation de l'INSEE pour l'année 2017 d'un montant de 2 342 euros.

Adopté à l'unanimité

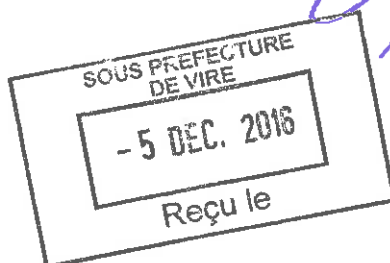
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent arrêté
a été adopté en séance publique
à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

le présent arrêté a été adopté le : 05 DEC. 2016
par le Conseil Municipal de Vire Normandie
A VIRE le : 05 DEC. 2016
Le Maire : 06 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LEGERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliane LEPRINCE		☒		

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒	☒		
Monsieur Alain REVET				
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RUN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires Générales

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Ouverture le dimanche sur le
territoire virois des commerces de
détail employant des salariés**

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite loi « MACRON », étend le nombre de dérogations à la règle du repos dominical autorisées par le Maire à 12 dimanches par an au lieu de 5.
Le Maire reste libre de fixer dans la limite de 12 dimanches par an, le nombre de dimanche autorisé pour chaque commerce de détails employant des salariés, et ce par branche d'activité.

En effet, la loi n'a pas modifiée expressément la prise d'arrêté du Maire à portée collective, pour l'ensemble de la branche d'activité concernée suivant le dispositif actuel :

Lorsqu'un magasin A fait une demande de dérogation d'ouverture dominicale auprès du Maire, l'autorisation du Maire porte de facto sur le magasin B, C et D qui fabriquent les mêmes produits ou rendent les mêmes services car ils appartiennent à la même branche d'activité (CE 29.10.2008 n°289617 Sté France Printemps et autres).

Ces magasins n'ont pas l'obligation d'ouvrir le dimanche en question, mais le dimanche est décompté du quota des dimanches par an fixé par le Maire, ouvert pour toute la branche d'activité.

Une branche d'activité regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée (source INSEE)

La règle des 12 dimanches s'est appliquée pour la 1^{ère} fois au titre de l'année 2016 suite à une délibération du conseil municipal de décembre 2015 où les dates avaient été travaillées en amont auprès de l'association des commerçants « Vire Avenir » qui avait consulté les branches d'activités de commerces de détails adhérents à leur association, présents sur le territoire Virois et également en prenant en compte les courriers de demandes spontanés reçus en Mairie.

En effet, la version modifiée au 08 août 2015 de l'article L3132-26 du code du travail, prévoit que dorénavant le Maire doit préalablement à sa décision (arrêté du Maire) soumettre pour avis sa proposition au Conseil Municipal afin de fixer la liste des dimanches où l'ouverture de commerces de détails est autorisée sur sa commune. C'est donc, non seulement le nombre de dimanches ouverts que le Maire doit fixer, mais également la liste précise en prenant notamment en considération, les périodes de soldes, les fêtes locales ou nationales.

Par conséquent, il a été décidé de reconduire les mêmes dates pour l'année 2017, en prenant en considération les dates nouvelles qui nous ont déjà été transmises par les commerces de Vire Normandie.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Considérant, la création de Vire Normandie au 1^{er} janvier et l'absence d'un nouvel EPCI avant le 1^{er} janvier 2017, la délibération ne passera qu'en Conseil Municipal Vire Normandie.

Suivant la délibération du Conseil Municipal, le Maire doit également continuer de consulter les organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R3132-21 du Code du travail) dans un délai raisonnable de 10 jours avant la prise définitive de son arrêté.

Par conséquent :

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016.

- donner son avis sur la liste des dimanches ci-après annexée, où l'ouverture des commerces de détails sera autorisée sur le territoire Virois pour l'année 2017 et ce pour chaque commerces de détails ayant la même branche d'activité.
- à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, il est précisé que tout commerce de détails non visés expressément dans le tableau ci-dessous se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre ».

Liste des dimanches où l'ouverture est autorisée pour les commerces de détail pour l'année 2017

Commerces de détail	Code INSEE NAF	Nombre de dimanches autorisés	Liste des dimanches 2016
Bijouterie	4777Z Commerce De Détail D'Articles D'Horlogerie Et De Bijouterie En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Parfumerie	4775Z Commerce De Détail De Parfumerie Et De Produits De Beauté En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Vêtements et maroquinerie	4771Z Commerce De Détail D'Habillement En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
	4772B Commerce De Détail De Maroquinerie Et D'Articles De Voyage	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
	4751Z Commerce De Détail De Textiles En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017

Chaussures	4772A Commerce De Détail De La Chaussure	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Garage/équipements automobiles	4511Z Commerce De Voitures Et De Véhicules Automobiles Légers	5	15 janvier 2017 19 mars 2017 18 juin 2017 17 septembre 2017 15 octobre 2017
	4519Z Commerce D'Autres Véhicules Automobiles	5	15 janvier 2017 19 mars 2017 18 juin 2017 17 septembre 2017 15 octobre 2017
	4532Z Commerce De Détail D'Équipements Automobiles	5	15 janvier 2017 19 mars 2017 18 juin 2017 17 septembre 2017 15 octobre 2017
	4540Z Commerce Et Réparation De Motocycles	5	15 janvier 2017 19 mars 2017 18 juin 2017 17 septembre 2017 15 octobre 2017
Solderie	4719B Autres Commerces De Détail En Magasin Non Spécialisé	12	15 janvier 2017 2 juillet 2017 9 juillet 2017 16 juillet 2017 23 juillet 2017 30 juillet 2017 19 novembre 2017 26 novembre 2017 03 décembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Télécommunications	4741Z Commerce De Détail D'Ordinateurs, D'Unités Périphériques Et De Logiciels En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
	4742Z Commerce De Détail De Matériels De Télécommunication En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
	4743Z Commerce De Détail De Matériels Audio Et Vidéo En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017

Electro Ménager	4754Z Commerce De Détail D'Appareils Électroménagers En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Vaisselle	4759B Commerce De Détail D'Autres Équipements Du Foyer	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Supermarchés et autres commerces alimentaires	a) Commerce d'alimentation générale (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface inférieure à 120 m2), code NAF 47. 11B ;	Les établissements dont l'activité exclusive ou principale est la vente au détail de denrées alimentaires sont autorisés de plein droit à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13 heures (art L 3132-13 et R 3132-8). L'activité principale s'apprécie au regard de différents critères (à titre principal par le chiffre d'affaires réalisé dans l'alimentaire et de manière complémentaire, par les surfaces occupées et les effectifs employés dans chacune des activités Q° écrite 87283 réponse JOAN 22 02 2011 p.1869) Les hypermarchés (code NAF 47.11 F sont répertoriés comme exerçant un commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire). En cas d'ouverture totale en journée ou de magasin à non prédominance alimentaire, l'ouverture le dimanche par dérogation est possible à raison de 5 par an.	
	b) Supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m2), code NAF 47. 11C ;		
	c) Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m2), code NAF 47. 11D ;		
	d) Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente supérieure à 2 500 m2), code NAF 47. 11F ;	Pour les commerces de détail alimentaires dont la surface excède 400 m2, si des jours fériés sont travaillés (sauf le 1er mai) ils sont déduits des 12 dimanches dans la limite de 3.	
	e) Commerce de détail de boissons exercé par les seules entreprises à succursales multiples dont les magasins sont gérés par des gérants mandataires non salariés, dont le statut est fixé aux articles L. 7322-1 et suivants du code du travail, code NAF 47. 25Z partiel ;		
	4711A Commerce De Détail De Produits Surgelés		
	4719B Autres Commerces De Détail En Magasin Non Spécialisé		
	4721Z Commerce De Détail De Fruits Et Légumes En Magasin Spécialisé		
	4722Z Commerce De Détail De Viandes Et De Produits À Base De Viande En Magasin Spécialisé		
	4723Z Commerce De Détail De Poissons, Crustacés Et Mollusques En Magasin Spécialisé		3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017 31 décembre 2017

	4724Z Commerce De Détail De Pain, Pâtisserie Et Confiserie En Magasin Spécialisé 4725Z Commerce De Détail De Boissons En Magasin Spécialisé 4726Z Commerce De Détail De Produits À Base De Tabac En Magasin Spécialisé 4729Z Autres Commerces De Détail Alimentaires En Magasin Spécialisé		
Autres : jeux, multimédias, livres, quincaillerie, sports...	4761Z Commerce De Détail De Livres En Magasin Spécialisé 4762Z Commerce De Détail De Journaux Et Papeterie En Magasin Spécialisé 4763Z Commerce De Détail D'Enregistrements Musicaux Et Vidéo En Magasin Spécialisé 4764Z Commerce De Détail D'Articles De Sport En Magasin Spécialisé 4765Z Commerce De Détail De Jeux Et Jouets En Magasin Spécialisé 4752B Commerce De Détail De Quincaillerie, Peintures Et Verres En Grandes Surfaces (400 M2 Et Plus) 4752A Commerce De Détail De Quincaillerie, Peintures Et Verres En Petites Surfaces (Moins De 400 M2) 4753Z Commerce De Détail De Tapis, Moquettes Et Revêtements De Murs Et De Sols En Magasin Spécialisé 4779Z Commerce De Détail De Biens D'Occasion En Magasin 4776Z Commerce De Détail De Fleurs, Plantes, Graines, Engrais, Animaux De Compagnie Et Aliments Pour Ces Animaux En Magasin Spécialisé	7	15 janvier 2017 2 juillet 2017 27 août 2017 3 septembre 2017 10 décembre 2017 17 décembre 2017 24 décembre 2017
Ne sont pas concernés par la présente délibération, la liste des commerces de détails bénéficiant d'une dérogation permanente pour ouvrir le dimanche, disponible à l'article L3132-12 et R3132-5 du Code du travail (ameublement, bricolage, débit de tabac...)			

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois, année en ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

05 DEC 2016 DEC. 2016

05 DEC 2016

Reçu le

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h.00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELÉ	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ		☒		
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliane LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒	☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER				
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Conservatoire – Stage de danse
contemporain**

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à une validation du conseil d'établissement du conservatoire de Vire Normandie, un stage de danse contemporaine de six jours est organisé au conservatoire, réalisé par un danseur contemporain et chorégraphe, M. GYSELINCK.

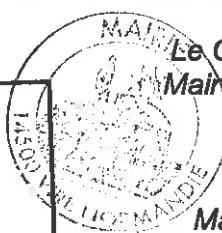
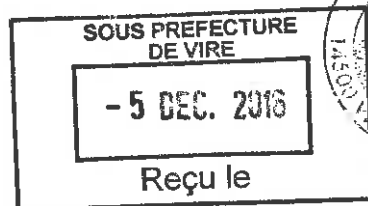
Il est demandé une participation de 100 € par élève inscrit au stage. (soit 16,60 € par jour)

Nous demandons une validation de cette participation aux frais pédagogiques occasionnés par ce stage sur le temps des congés scolaires.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours
administratif devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai
de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte a été enregistré sous préfecture le : 05 DEC. 2016
pour notification le :
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Talleyende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliane LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			Mme BALLÉ
Monsieur Rény MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Musée – Convention de prêt d'une
enluminure de Rouen Métropole pour
exposition**

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Rouen Métropole demande en prêt une enluminure datée du XIVe-Déb XVe siècle, initiale représentant le couronnement de la Vierge conservée au musée de Vire Normandie, pour une exposition intitulée *Trésors enluminés de Normandie* qui débutera en décembre prochain au musée des Antiquités.

Les conditions de transport et de conservation étant bien établies, le maire de la commune nouvelle pourra signer la présente convention de prêt.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016

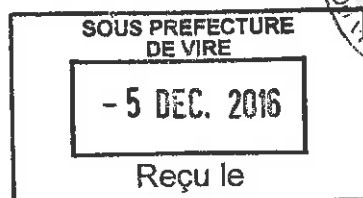
- Autoriser, M. le Maire de Vire Normandie, ou son représentant à signer ladite convention
(jointe en annexe)

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

le présent acte a été reçu en sous-préfecture le : 05 DEC. 2016

publié-notifié le : 05 DEC. 2016

A VIRE le : 06 DEC. 2016

Le Maire



CONVENTION DE PRET D'OEUVRES ET OBJETS APPARTENANT AUX COLLECTIONS DE LA VILLE DE VIRE

Entre

La Ville de Vire
11, rue Deslongrais - BP 70076 - 14502 VIRE
Pour le Musée de Vire
Représenté par Monsieur Le Maire

Ci-après désigné « le prêteur »

d'une part,

et

La Métropole Rouen Normandie, domiciliée à Rouen (76000) – 14 Bis Avenue Pasteur
Pour le Musée des Antiquités
N° SIRET 20002341400010, APE : 8411Z
Représentée par son Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole Rouen Normandie
en exécution de la délibération en date du 29 juin 2016 lui donnant délégation,

Ci-après désigné « l'emprunteur »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit,

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention de prêt est un contrat ayant pour objet de préciser les termes et conditions du prêt d'œuvres conservées par le Musée de Vire. Elle est constituée des conditions générales et particulières fixées ci-après, précisant les dates et lieu(x) de l'exposition, la liste des œuvres prêtées, leurs valeurs agréées d'assurance, ainsi que les conditions spécifiques à respecter par l'emprunteur.

L'œuvre ou les œuvres, objet(s) du présent prêt, est ci-après dénommée « l'œuvre ».

Article 2 : Objet du prêt

Le prêt est consenti dans le cadre de l'exposition suivante :

Titre de l'exposition : **Trésors Enluminés de Normandie**
Lieu(x) : **Musée des Antiquités de Rouen**

Dates d'ouverture au public : **09 décembre 2016**
Date de fermeture : **19 mars 2017**
Nom et coordonnées du responsable de l'exposition : Nicolas HATOT
Téléphone : 02.76.30.39.64
Courriel : nicolas.hatot@metropole-rouen-normandie.fr

L'œuvre suivante est prêtée au Musée des Antiquités :
1924.04.24 Fragment de manuscrit ; Valeur d'assurance : 1000 €

Article 3 : Conditions du prêt

3.1 – Généralités

Le prêt est consenti à titre gratuit. La Ville de Vire accepte les conditions de prêt suivantes :
L'emprunteur ne peut en aucun cas faire usage de l'œuvre qui lui a été confiée dans un autre but que l'exposition ayant fait l'objet de la demande.

L'ensemble des frais relatifs au convoiement, à la fabrication des caisses, à l'emballage, au transport, au transfert, au montage et à l'installation de l'œuvre, et le cas échéant, aux formalités douanières, pour l'aller comme pour le retour, est à la charge exclusive de l'emprunteur.
Chaque œuvre est accompagnée d'un constat d'état établi avant son départ.

3.2 – Convoiement

Toute œuvre prêtée est accompagnée, pour chacun des transports, par un convoyeur.
Les opérations d'emballage, de transport sont organisées et assurées à l'aller comme au retour, par une société habilitée et spécialisée dans le transport d'œuvre d'art, retenue par l'emprunteur. Toutefois, un transport en régie interne peut-être envisagé sur autorisation du prêteur.
Le montant des per diem pour les convoyeurs est de 60 euros par jour de convoiement.

3.3 - Durée du prêt

Le prêt est consenti du 14 novembre 2016 au 07 avril 2017 pour l'exposition programmée du 09 décembre 2016 au 19 mars 2017.

Les œuvres seront acheminées dans les trois semaines avant le début de l'exposition et seront retournées dans les trois semaines après sa fermeture.

3.4 – Conditions de sécurité et conservation

L'installation de l'œuvre doit être effectuée en présence du convoyeur selon les indications fournies par le prêteur.

L'emprunteur garantit les conditions de sécurité (incendie et vol) des œuvres pendant leur séjour et leur transfert ainsi que les conditions générales de conservation préventive :

L'emprunteur s'engage à placer, à ses frais, l'œuvre dans un lieu offrant toutes les garanties de sécurité (dégradation, vol, incendie) et de conservation et à appliquer les normes de conservation requises :

- Température : 20° Celsius (+2 / -2),
- Hygrométrie : 50 % (+ ou - 5 %),
- Lumières : inférieur ou égal à 50 lux pour l'œuvre sur papier, les photographies, les tissus, les miniatures, les bois polychromes
- Stabilité de l'espace d'exposition (l'œuvre ne doit pas être exposée au courant d'air ou être placée à proximité d'installations de chauffage, de climatisation ou de lutte contre les incendies (sprinklers, etc.)

Il est demandé une surveillance permanente des œuvres, qu'elle soit humaine ou électronique (mise sous alarme, télésurveillance, etc.)

Aucune action de conservation et de montage ne pourra être entreprise sans accord préalable du musée de Vire. Les frais éventuels correspondants seront à la charge du Musée des Antiquités de Rouen.

3.5 – Modalités et autorisation de reproduction

Le Musée de Vire autorise l'emprunteur à reproduire l'œuvre prêtée dans le cadre strict de la promotion de l'exposition.

Aucune œuvre ne peut être photographiée ou filmée sans l'accord écrit du Musée de Vire. Toute prise de vue réalisée au cours de l'exposition se fait sous le contrôle de l'emprunteur.

L'emprunteur réglera les formalités concernant les droits de reproduction des œuvres empruntées auprès du Musée de Vire, indications figurant sur le constat d'état établi par les soins du prêteur.

L'emprunteur s'engage à faire figurer sur tous les supports d'information, de communication et promotion liés à l'exposition (catalogue, cartel, dossier de presse, affiches, carton d'invitation à l'inauguration, site en ligne, etc.) les mentions suivantes « Prêt du Musée de Vire ».

3.6 - Assurances

L'emprunteur souscrita les assurances nécessaires, tant au transport des œuvres (aller et retour) que pour toute la durée de l'exposition.

La compagnie d'assurance et le transporteur doivent être agréés par le Service des Musées de France ; L'emprunteur prend entièrement à sa charge l'assurance "clou à clou", l'emballage, et le transport des œuvres prêtées ;

Les œuvres ne pourront quitter la Ville de Vire qu'après réception du certificat d'assurance, contrat mis en place par les soins de l'emprunteur. Les pièces seront assurées clou à clou trois semaines avant le début de l'exposition et un mois après la fin de l'exposition, la valeur d'assurance étant de 1000 €.

3.7 – Modifications, résiliation, rupture de la convention

La liste d'œuvres pourra faire l'objet de modifications qui ne viendraient pas compromettre l'économie générale du prêt. Dans ce cas, un accord écrit des deux parties est requis (assurances, transports, etc...).

La durée du prêt pourra être modifiée en tout ou partie, par accord écrit des deux parties.

Le prêteur, se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention pour motif d'intérêt général, en cas d'urgence ou de non-respect de l'emprunteur des dispositions du présent protocole ou contrat.

Toutes contestations qui ne pourront être réglées à l'amiable seront portées exclusivement devant le tribunal compétent.

Tous les litiges auxquels le présent protocole pourrait donner lieu seront tranchés par la juridiction française conformément à la loi française.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Rouen, le :

Pour la Ville de Vire,
Le Maire,

Pour la Métropole Rouen Normandie
Pour le Président, par délégation,
Le Vice-Président

Monsieur Marc Andreu Sabater

Monsieur David LAMIRAY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ		☒		
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROUILLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Amie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			Mme BALLÉ
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Musée – Présence de l'orgue dans la chapelle

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Portant le numéro d'inventaire 1973.1, l'orgue a été réalisé par Amédée Clément d'Amont, sans doute un artisan de Clarbec, en 1835. Acheté en 1973 pour la somme de 1 500 francs, l'orgue est présenté dans la chapelle de l'hôtel-Dieu depuis cette époque. Cependant, le nouveau programme du musée prévoit de proposer un parcours sur la reconstruction, dans la chapelle.

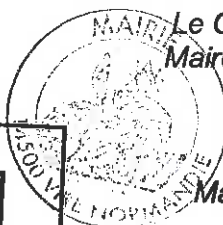
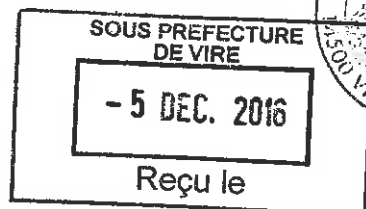
M. LAVENTURE, conservateur régional des monuments historiques et M. SEMENOUX, technicien conseil, ont apprécié favorablement notre projet de déplacer l'orgue pour qu'il puisse être mis en valeur comme un instrument de musique dans une église de Vire et non plus seulement comme un objet d'art, au musée. Ils devraient adresser prochainement un courrier à Monsieur le Maire.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016

☐ Autoriser le déplacement de l'orgue dans une église de Vire.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet de révisions pour erreurs de ponctuation ou de forme Administrative. Les révisions à compter de sa notification ou de sa publication

Signature le : 05 DEC. 2016
Signature le : 05 DEC. 2016
Le Maire 06 DEC. 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER				
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héléne LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒		☒	
Monsieur Marcel LEGRAND				
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvia MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Musée – Demande de dépôt
permanent d'une statue au musée de
Ger**

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre d'un renouvellement muséographique, le musée régional de la poterie de Ger (dépendant du Conseil Départemental de la Manche) souhaite exposer une statue conservée au musée de Vire Normandie : statue haute de 44 cm en terre cuite représentant une Vierge à l'enfant. Il s'agit d'un témoin intéressant pour évoquer la confrérie des potiers et d'un joli exemple de stature en terre de Ger.

La commission culture et patrimoine du 28 avril 2015 avait accédé à cette demande, le Maire de Vire Normandie a ainsi la possibilité de signer cette convention qui stipule que le musée dépositaire se charge du transport, de la conservation et de la mise en valeur de l'objet ; son cartel mentionnant en permanence son institution d'origine.

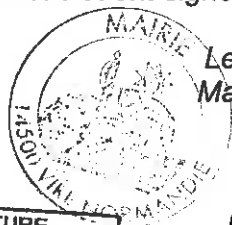
Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016

- Autoriser, M. le Maire de Vire Normandie, ou son représentant à signer ladite convention **(jointe en annexe)**

Adopté à l'unanimité

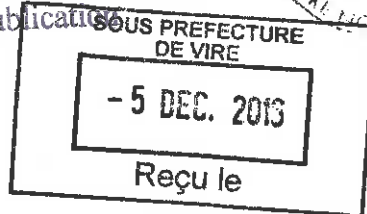
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le soussigné ATTESTE que
ce document a été
reçu en sous-préfecture le : 05 DEC. 2016
notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET		☒		
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		
Madame Nathalie LENOIR		☒		
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER		☒		
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDI			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ		☒		
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET			☒	
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LEJARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN	☒	☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héléne LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			Mme BALLÉ
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		Mme GODBARGE
Madame Catherine TAHAN		☒		

**CONVENTION DE DEPOT D'OBJET(S)
A DES FINS D'EXPOSITION AU MUSEE REGIONAL DE LA POTERIE DE GER**

Entre les soussignés, **la commune nouvelle de Vire-Normandie** représentée par son maire **Monsieur Marc Andreu Sabater**,

ci-après dénommé le déposant,

d'une part,

et le **Président du Conseil départemental de la Manche**, représenté par le Directeur du patrimoine et des musées et conservateur des musées départementaux, **Monsieur Alain TALON**, ci-après dénommé le dépositaire,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

Le déposant déclare déposer au sein des collections du musée régional de la poterie de Ger, géré par le Conseil départemental de la Manche, l'objet suivant dont il est propriétaire :



Vierge à l'enfant
Terre cuite de Ger
XVIII^e siècle
Dimensions : Hauteur 44 cm

N° inv : MMV.1949.4.5 Legs Ballé

Valeur d'assurance : €

Article 2. RESPONSABILITÉ DU DÉPOSITAIRE

2.1 Le dépositaire prend à sa charge les frais de transport et de conservation matérielle de l'objet déposé.

2.2 Le dépositaire s'engage à conserver l'objet et à le traiter avec le même soin que celui apporté aux objets de ses propres collections et contracte une assurance pour le montant déclaré à l'article 1.

2.3 L'objet déposé sera exposé en respectant les principes de conservation matérielle selon les normes en vigueur.

2.4 La restauration de l'objet, si nécessaire, devra faire l'objet d'une information préalable au déposant. Le dépositaire prendra à sa charge tous frais de restauration, d'entretien et de conservation.

2.5 Dans la mesure où les conditions mises en place par la conservation des musées seront conformes aux normes en vigueur, la responsabilité financière du conseil départemental ne saurait être mise en cause en cas de dégradation accidentelle des objets déposés.

2.6 En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, dégradation ou atteinte matérielle, disparition ou vol, le dépositaire est tenu d'informer le déposant le plus rapidement possible afin de lui permettre de bénéficier de l'assurance souscrite au titre des collections permanentes du conseil départemental de la Manche, selon l'estimation établie.

2.7 Si le déposant constate un manquement à l'obligation de conservation et d'entretien et de restauration d'un objet, il pourra retirer immédiatement du dépôt, l'objet concerné.

2.8 Toute présentation de l'objet, in situ ou en reproduction sera obligatoirement accompagnée des références descriptives de l'objet mais aussi de l'indication suivante : *Dépôt de la commune nouvelle de Vire Normandie.*

Article 3. DUREE DU DEPOT

3.1 Le dépôt est consenti pour une **durée de 5 ans**, tacitement reconductible. Il prend effet à compter du **1^{er} janvier 2017**. (1^{er} février maxi)

3.2 Pendant la durée du dépôt, l'une ou l'autre des parties peut y mettre un terme sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois.

Article 4. REPRODUCTION

4.1 Le déposant confirme son accord pour la reproduction et photographie de l'objet *in situ* pour les besoins de la promotion du site, sur tous supports.

4.2 Le déposant autorise la numérisation de l'objet déposé afin d'en permettre la valorisation. Les reproductions ainsi réalisées sont la propriété du dépositaire.

4.3 Toute reproduction pour une publication (virtuelle sur internet, réelle sous forme papier), une exposition au public, la réalisation de produits dérivés devra faire l'objet d'une autorisation écrite du déposant.

Article 5. DÉNONCIATION DU CONTRAT ET RESTITUTION DES OBJETS

5.1 Si le déposant estime devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner avis au dépositaire par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre.

Musées départementaux de la Manche
Convention de dépôt d'objet(s)

5.2 Selon les mêmes modalités de dénonciation, le dépositaire pourra mettre fin à la présente convention et prendra alors à sa charge les frais de réintégration de l'objet.

5.3 A échéance de la convention et sans renouvellement, la restitution de l'objet sera à la charge du dépositaire.

Fait à Saint-Lô, en deux exemplaires, le.....

Le propriétaire déposant
Le Maire de Vire-Normandie

Marc ANDREU-SABATER

Le dépositaire
Le président du conseil départemental de la
Manche,
Pour le président et par délégation,
Le Directeur du patrimoine et des musées et
conservateur des musées départementaux

Alain TALON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Médiathèque – Bénévolat de réfugiés
syriens afin d'améliorer leur
intégration**

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1) Contexte.

La Médiathèque cherche des bénévoles pour participer à des actions de médiation culturelle.

Exemples d'actions : Animation d'un atelier d'écriture, animation de rendez-vous avec le public pour des échanges autour de thèmes développés dans les collections de la ville, Participation à l'accueil des artistes, à l'accueil des publics lors de manifestations culturelles, etc.

Ces collaborateurs occasionnels travailleront en binôme avec le référent médiathécaire de l'action.

Deux offres de bénévolat nous ont été proposées.

2) Offre de bénévolat de l'essayiste Dominique Bussillet.

Dominique Bussillet, essayiste*, propose à la médiathèque, bénévolement, d'organiser un atelier d'écriture en 2017. Il se compose d'une dizaine de séances d'écriture (2 h. par séance) et d'une soirée de restitution. Ce projet serait réalisé en étroite collaboration avec l'équipe.

Parallèlement, Dominique Bussillet propose des Causeries thématiques. Il s'agit de proposer au public de se retrouver pour discuter, échanger sur des thèmes assez généraux comme « le bonheur », discussions animées par Dominique Bussillet et une bibliothécaire. Ces discussions, en fonction du public, seront parfois plus philosophiques, parfois plus littéraires ou sociétales.

La première de ces causeries, à titre d'essai, aura lieu le 19 novembre 2016.

Il est demandé à la Commission Culture d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de collaborateur occasionnel du service public au sein de la Médiathèque pour Dominique Bussillet.

**[Crimes à la mode de Caen, Ysec, 2005. Sept itinéraires insolites dans Vire, Ysec Médias, 2011. Balzac : une comédie normande, Cahiers du temps, 2014. L'Atelier de l'artiste : une œuvre de Charles Léandre, Cahiers du temps, 2015. Octave Mirbeau, la force de la vie, Cahiers du temps, 2016.]*

3) Offre de bénévolat de Réfugiés syriens.

Milad et Violette Al Nassir et leurs deux enfants adolescents, scolarisés à Vire, sont réfugiés syriens. Ils sont venus pour la première fois à la Médiathèque avec un représentant de l'association AVAR (Association Viroise d'Aide aux Réfugiés). Ils souhaitent apprendre à mieux connaître notre pays et notre région afin de mieux s'intégrer à la société française. En Syrie, Milad Al Nassir était gestionnaire dans la restauration et Violette graphiste pour une entreprise fabriquant des T-shirts. Milad parle assez bien le français, Violette moins.

Pour atteindre leur objectif, ils souhaitent participer à la vie de notre collectivité et se proposent d'apporter leur aide au sein de la Médiathèque, bénévolement.

Leur objectif est d'accélérer l'acquisition de la langue française, mieux comprendre le fonctionnement de la société française, nos us et coutumes et se rendre utiles.

Ils pourraient venir le mercredi après-midi, de 14 h à 16 h. Le mercredi est un jour d'affluence. Leur aide peut être utile pour le classement des documents, par exemple.

Leur présence peut aussi être un atout pour convaincre d'autres familles de réfugiés qui restent assez isolés et sortent peu de chez eux de faire le premier pas pour découvrir la Médiathèque, voire d'autres établissements de la Ville.

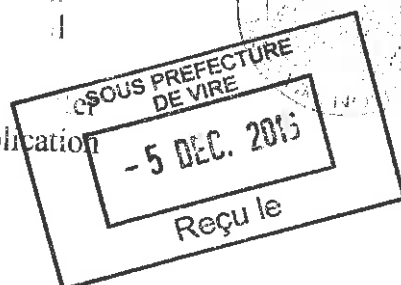
Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016

- ☐ Autoriser plus généralement l'appel à bénévolat occasionnel par le service public de la médiathèque et signer les conventions de collaborateur occasionnel en découlant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet
d'un avis de
Administration
dans un délai
de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le soussigné ATTESTE que

le présent acte a été enregistré à la préfecture le : 05 DEC. 2016

et a été publié le : 05 DEC. 2016

A VIRE le : 06 DEC. 2016

Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Meud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-le-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttenner-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Tourisme

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Renouvellement de deux circuits
pédestres – « Promenades
historiques de Vire »**

Monsieur Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Office du tourisme du Bocage Normandie, dans le cadre de son offre touristique, propose des « promenades historiques de Vire » afin de promouvoir le patrimoine historique, naturel, géologique, gastronomique et culturel de Vire à travers 2 circuits pédestres non balisés. Les supports de communication de ces 2 circuits sont largement diffusés, plus de 1020 à l'accueil et plus de 1250 chez les partenaires de l'office du tourisme.

Il conviendrait d'améliorer la lisibilité de la cartographie de ces 2 circuits à forte valeur patrimoniale afin qu'ils soient mieux identifiés.

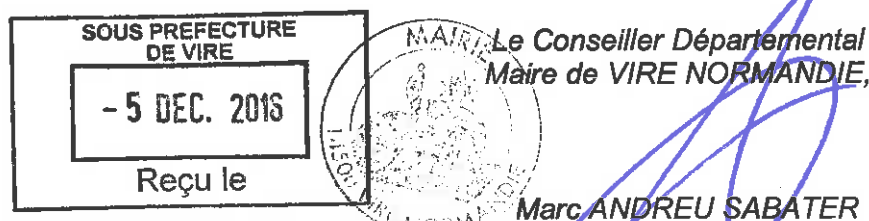
L'Office du tourisme propose de renouveler ces 2 circuits comme suit :

- un circuit panoramique intitulé **les vaux de Vire** d'environ 4,4 kms,
- un circuit historique intitulé **Vire, une ancienne ville fortifiée** d'environ 2,5 kms.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'une copie pour
examen de la part de
l'administration.
à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
le présent acte a été
établi en sous préfecture le 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romaln COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maissoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHALVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TROLO			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Marline ROBBS	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Amaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE				
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHALVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE**Objet :**
Foncier*Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures***Cession du local de l'ancienne
agence postale****Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

Mes Chers Collègues,

Au sein de la copropriété des 55 à 59 avenue de la Gare, la commune de Vire Normandie est propriétaire de 2 locaux commerciaux et des caves correspondantes.

L'un de ces locaux correspond à l'ancienne Poste, sise 57 avenue de la Gare, d'une surface de 28 m², auquel est rattachée une cave de 14 m² (lots 4 et 5 du règlement de copropriété).

En vue de rationaliser son patrimoine immobilier, la commune a engagé un programme de cession des propriétés qui n'ont pas vocation à permettre l'accomplissement d'un service public.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite procéder à la cession des locaux de l'ancienne Poste.

Mme et M. AUBOINE ont fait acte de candidature à l'acquisition de ces locaux en vue de l'installation, en 2017, d'un cabinet d'infirmiers.

La cession de ces locaux interviendrait aux conditions suivantes :

Propriétaire vendeur	Commune de Vire Normandie											
Acquéreur	Mme et M. AUBOINE Stéphane ou toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à eux pour la réalisation du même projet.											
Adresse des locaux	57 avenue de la Gare											
Référence cadastrale	Section BM n° 157											
Référence au sein de la copropriété	Lots 4 (cave) et 5 (magasin)											
Superficie des locaux	<table><tr><th>Lot</th><th>Affectation</th><th>Surface</th></tr><tr><td>Lot 4</td><td>Cave</td><td>14 m²</td></tr><tr><td>Lot 5</td><td>Magasin</td><td>28 m²</td></tr></table>			Lot	Affectation	Surface	Lot 4	Cave	14 m²	Lot 5	Magasin	28 m²
Lot	Affectation	Surface										
Lot 4	Cave	14 m²										
Lot 5	Magasin	28 m²										
Prix d'acquisition	21 000 €											
Autres conditions	Frais de mutation à la charge exclusive de l'acquéreur. Frais de diagnostic à la charge du vendeur.											
Etude notariale chargée de la transaction	Etude de Maître POULIN, notaire à Vire Normandie.											

En application de l'article L.2241 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis rendu le 24 juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016

- Prononcer le déclassement du local d'activités du domaine public communal, l'affectation du local au service public postal ayant définitivement cessé début 2016, et son incorporation au domaine privé communal.
- décider l'aliénation du local d'activités sis 57 avenue de la Gare, et de la cave qui s'y rattache, au profit de Mme et M. AUBOINE ou de toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à eux pour la réalisation du même projet aux conditions susmentionnées.
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession en l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte administratif authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

l'acte a été enregistré en préfecture le : 05 DEC. 2016

par notification le : 05 DEC. 2016

A VIRE le : 06 DEC. 2016

Le Maire



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai
de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

[illegible]

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
(LOT 5 DE LA COPROPRIETE)

PLAN SOUS-SOL
(LOT 4 DE LA COPROPRIETE)

Architectural floor plan of a building. The plan includes the following labeled areas and features:

- REZ DE CHAUSSEE** (Ground Floor) at the top.
- COULOIR** (Corridor) in the upper central area.
- RESERVATOIRE DE PASSAGE** (Passage Reservoir) on the left side.
- ARRIERE BOUTIQUE** (Back Shop) in two locations: one in the upper left and one in the upper right.
- ROUTEUR** (Router) in the upper right area.
- WC** (Toilet) in the lower left area.
- Local d'activités** (Activity Room) in the lower left, highlighted with a red border.
- Local prêt-à-porter** (Ready-to-wear Room) in the lower right, highlighted with a blue border.
- MAGASIN** (Shop) in the lower left, below the activity room.
- MAGASIN** (Shop) in the lower right, below the ready-to-wear room.
- AVENUE DE LA GARE** (Station Avenue) at the bottom.
- BY 95** on the right side.
- POURTE** on the left side.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Actuel

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Routlours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVEIL			☒	
Monsieur Jérôme MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttamer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROUILLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE		☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒	M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒		
Monsieur Arnaud RAOULT			☒
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER		☒	☒	
Madame Nadine POTHIER				
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de Roullours

Objet :

Tarifs du Bulletin Municipal

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

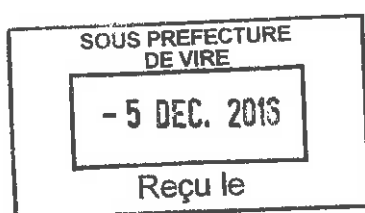
Le conseil communal vote les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2017 :

Petit encart :	70 €
Moyen encart :	130 €
Grand encart :	260 €
Page entière :	500 €

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sou. préfecture le :

publié-notifié le : 05 DEC. 2016

A VIRE le : 06 DEC. 2016

Le Maire

05 DEC. 2016

Le Maire informe que le présent acte

per. les Pol.

c.

dat. 2016

pter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h.00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD				
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒	☒	
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Yaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystal ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOY	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLE
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttenet-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Annaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Arge HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémie FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		M. PREVERT
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			Mme BALLÉ
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de Roullours

Objet :

Acquisition de mobilier

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En vue de compléter l'équipement de la cuisine du logement situé au Champ de la croix, Madame le Maire délégué propose au conseil communal d'acquérir des placards. Le devis le plus économiquement avantageux s'élève à 1 600 €.

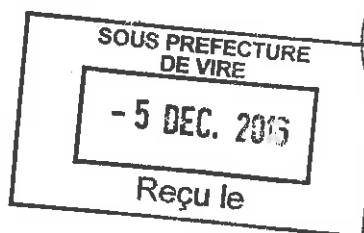
Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 09 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte
peut être publié dans les journaux pour
en faire connaître le contenu au public.
A compter de la date de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 DEC. 2016



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136

Nombre de membres présents : 73

Quorum (69) : Atteint

Nombre de membres excusés : 26

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 37

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 h.00

L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-le-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ		☒		
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET				
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RUN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LEGORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAYOLE	☒			
Madame Héliane LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE		☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒			
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET	☒		☒	
Madame Marie-José LARIVIERE				
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Franchine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		☒		
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur JérémY FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		
Monsieur Yoann LEFEBVRE		☒		M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒	☒		Mme BALLÉ
Monsieur Remy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de Saint
Germain de Tallevende

Objet :

Séance du Lundi 28 Novembre 2016 à 20 heures

**Achat de terrain à « La Mahère » à
l'Etablissement Public Foncier de
Normandie (EPFN)**

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention signée le 6 mai 2010, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a acquis, par acte de vente en date du 16 décembre 2014 reçu par Maître David BASNIER, notaire à Vire, des parcelles de terre cadastrées sections E 212, 1064, 1066 et AB 281 d'une surface totale de 14 979 m².

Conformément à la convention précitée, la Commune va procéder au rachat par anticipation des parcelles cadastrées sections E 1072 (ex 212), 1064, 1074 (ex 1066) et AB 281 d'une surface totale de 5 849 m² au prix de 55 772,40 € TTC.

Il est demandé de choisir un notaire qui sera chargé de l'établissement de l'acte de vente et d'autoriser la signature de cet acte.

Le Conseil Communal propose Maître David BASNIER, notaire à Vire Normandie.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur le choix d'un notaire et sur la signature de l'acte par Mr le Maire délégué ou son représentant.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 14 novembre 2016

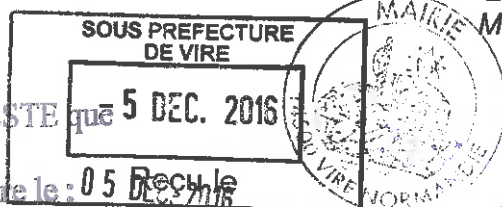
- Désigner Maître David BASNIER, Notaire à Vire Normandie qui sera chargé de l'établissement de l'acte de vente
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : 05 DEC. 2016
publié-notifié le : 05 DEC. 2016
A VIRE le : 06 DEC. 2016
Le Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 73
Quorum (69) : Atteint
Nombre de membres excusés : 26
Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11
Nombre de membres absents : 37

Séance du Samedi 28 Novembre 2016 à 20 h 00
L'an deux mille seize, le vint huit du mois de Novembre à
vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment
convoqué par courrier en date du vingt deux novembre deux mille
seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE
NORMANDIE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la
présidence de M. Marc ANDREU SABATER.
Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			M. GALLET
Monsieur Didier BARBOT			☒	
Monsieur Christian BELLARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG		☒		M. MALOISEL
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN			☒	
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER			☒	
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisonnelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON		☒		
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD			☒	
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL			☒	
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET		☒		
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE		☒		M. BALLÉ
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD		☒		
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Héliène LEPRINCE		☒		

Madame Nadine LETELLIER	☒		
Monsieur Franck LOHAT	☒		
Madame Christelle MARIE	☒		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	☒		M. GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER	☒		
Monsieur Amaud RAOULT			☒
Monsieur Bernard VINCENT	☒		

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY	☒			
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		M. VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		M. BIDEL
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Mme POTHIER
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Mme GOSSELIN
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER			☒	
Madame Cindy BAUDRON		☒		
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER		☒		
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒		☒	
Monsieur Laurent DECKER				
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI		☒		
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			M. PREVERT
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lylane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON		☒		Mme BALLÉ
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT	☒			
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN		☒		
Madame Catherine TAHAN		☒		Mme GODBARGE